



# BON A SAVOIR DANS LA PRESSE DCF

26/03/2020

Lutte contre le coronavirus

P2

## **Le couvre-feu respecté à la lettre**

*Les forces de sécurité, avec à leur tête leurs hautes hiérarchies, ont sillonné les communes du Plateau, d'Adjamé, de Yopougon, d'Abobo et de Cocody, dans la soirée du 24 mars, pour apprécier l'application du couvre-feu. Récit d'une opération de nuit, sous une pluie battante.*

**Ibrahim Diaby** (Patronat des entreprises de transport) : **“ Le transport routier ne doit pas être et ne sera pas le transport de la maladie ”**

P8

● **Le retour massif des Abidjanais inquiète les populations de Daoukro**

P9

Logements sociaux, financement des Pme, développement des régions... P10

## **Ce qui va changer avec la Caisse des dépôts**

Un an après son opérationnalisation, cette nouvelle institution publique est parvenue à nouer des partenariats avec l'écosystème financier traditionnel qu'il vient compléter pour accroître les possibilités de financement du développement.

Face à la pandémie de la maladie à coronavirus (Covid-19)

P11

## **Ouattara décrète l'état d'urgence**

Le Chef de l'Etat, Alassane Ouattara, s'est adressé, hier, à ses compatriotes. Il a annoncé de nouvelles mesures dans le cadre de la lutte contre le Covid-19.

**CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention**

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Eviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les oeufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE 143 ou 101 OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366

2

Fraternité-Matin

Nation

Jeudi 26 mars 2020

Lutte contre le coronavirus

# Le couvre-feu respecté à la lettre

Les forces de sécurité, avec à leur tête leurs hautes hiérarchies, ont sillonné les communes du Plateau, d'Adjamé, de Yopougon, d'Abobo et de Cocody, dans la soirée du 24 mars, pour apprécier l'application du couvre-feu. Récit d'une opération de nuit, sous une pluie battante.

Abidjan-Plateau, Direction générale de la police nationale (Dgpn), il est 21h58. Plusieurs véhicules, dont certains de type 4x4, avec ou sans gyrophares, ainsi que des cargos avec à bord des policiers, sortent des locaux de la Dgpn. Un long cortège qui prend le boulevard de la République. Et s'ébranle vers Adjamé, en passant par le boulevard lagunaire. Après le stade Félix-Houphouët-Boigny, au niveau de la cathédrale Saint Paul, contre toute attente, les voitures à la tête du cortège marquent un arrêt. Leurs occupants, dont le directeur général de la Police ainsi que son homologue de la gendarmerie, mettent pied à terre. Puis, se dirigent vers quelque chose qui avait attiré leur attention. Plus proche, on se rendra compte qu'il s'agit

d'un taxi-compteur coincé dans le caniveau. Le véhicule, immatriculé 3904 HX C11, a, en effet, percuté un poteau électrique. « Sous une pluie battante, et sûrement pressé de regagner la maison avant l'heure fatidique du début du couvre-feu, le chauffeur roulait à vive allure. Gêné par l'eau de ruissellement, il a fini sa course en cognant le poteau électrique », commente un policier pour expliquer, à sa manière, les motifs de l'accident. Vrai ou faux ? Toujours est-il qu'à vue d'œil, l'accident est assez grave. Où sont passés les occupants ? En tout cas, aucun passager n'a été trouvé dans le véhicule complètement cabossé, après l'impact violent et frontal contre le poteau électrique. On ne peut alors s'empêcher de se demander comment les occupants ont pu se soustraire



Le directeur général de la police nationale, l'inspecteur général de police Youssouf Kouyaté et le commandant supérieur de la gendarmerie, le général de division Alexandre Apalo Touré.

de l'amas de ferrailles littéralement coincé dans l'égoût. Il est maintenant 22h15. Le cortège qui s'étire sur une distance de près de deux kilomètres, sauf mau-

vaisse appréciation, reprend la route. Direction Yopougon, en passant par le boulevard des Martyrs. Au niveau de l'échangeur d'Agban, on perçoit plusieurs éléments des

forces de sécurité qui veillent au grain. Le cortège ne s'arrête pas. Il continue son trajet vers Yop City, commune réputée pour sa joie et sa gaieté légendaires. « Je suis sûr qu'à Yopougon, on trouvera au moins une personne qui va braver le couvre-feu », fait remarquer un élément dans notre voiture.

### « Tenez bon ! Le pays compte sur vous »

Nous flions tout droit vers cette commune. Le cortège emprunte l'échangeur du premier pont de Yopougon. Et marque un arrêt, au niveau du Carrefour sable. Car le feu tricolore est au rouge. Ici aussi, il y a un check-point. Sous la forte pluie, policiers et gendarmes sont à leurs postes. Leurs tenues complètement mouillées. « Tenez bon, Le pays compte sur vous ! », lance le voisin du chauffeur de notre véhicule. Le feu passe au vert. Les vrombissements de différentes voitures qui forment le cortège fendent le silence de la nuit. Ici, les rues sont vides. Tout comme les autres routes que nous avons empruntées jusque-là. Devant les établissements bancaires, les vigiles veillent. Au niveau du stade Jesse Jackson, une voiture de patrouille roule vers le quartier Sable. Sûrement une opération communale de contrôle du couvre-feu.

Du stade Jesse Jackson, on fonce vers la mythique place CP1. On tombe ensuite sur l'artère principale de la cité du maire Koné Kafana, le boulevard Alassane Ouattara. Nous voilà à la place Ficgayo. Elle est vide, à l'instar de la place CP1. Cette nuit, la vie semble s'être arrêtée. Tout est au point mort dans ces endroits réputés pour l'organisation des grandes funérailles. Et qui accueillent, par conséquent, en permanence, du beau monde. Même spectacle à la rue Princesse, réputée l'endroit le plus bouillonnant de la Côte d'Ivoire. Mais, cette nuit, elle ressemble fort malheureusement à un milieu sans vie.

**Les artères sont vides**  
Nous voici à présent au car-

refour Siporex. Un autre check-point y est installé. Un cargo, des éléments des forces de l'ordre, arme au point, sont sous la pluie battante. Comme si de rien n'était, ils montent tranquillement la garde. Nous mettons le cap sur la cité Bae, puis la Maison d'arrêt et de correction (Maca) et la grande zone industrielle de Yopougon. Aucune voiture, encore moins d'homme est en vue. Toutes les rues sont désespérément vides. « Yopougon a relevé le défi du couvre-feu », assure notre voisin qui était sûr qu'on trouverait au moins quelqu'un dehors, malgré la mesure d'interdiction de sortir après 21 heures. « Je suis sûr que c'est à cause de la forte pluie », tente-t-il de se justifier. Le périple se poursuit et atteint la commune d'Abobo. Du carrefour de N'dadré à la mairie d'Abobo, en passant par la grande voie de cette commune, le décor est le même. Les artères sont vides, les véhicules immobilisés aux abords des routes. Au niveau du grand carrefour de la gendarmerie, ce sont des dizaines de gbaka qui sont stationnés, en attendant que sonne le jour pour se livrer à leurs activités quotidiennes, transporter les passagers les populations vers Adjamé.

Au rond-point de la mairie, au regard des lampadaires qui brillent de mille feux, on se croirait en plein jour. Le musée Adama Toungara, récemment inauguré, ne passe pas inaperçu. Il se présente sous son grand jour, et donne fière allure à ce carrefour. Devant cet édifice et de l'autre côté de la voie, c'est-à-dire devant la mairie, sont présents plusieurs unités de la police, ainsi que de la gendarmerie. Le cortège ne marque pas d'arrêt et prend la direction d'Adjamé. Au niveau de la préfecture de police, se trouve en pôle position un autre check-point, avec plusieurs hommes en armes. Autour de 23 h 30 mn, le ministre de la Sécurité et de Protection civile, le général Diomandé Vagondo établit le bilan de cette première nuit du couvre-feu.

MARCEL APPENA

## Diomandé Vagondo (ministre de la Sécurité et de la Protection civile) : « Ensemble, nous devons faire en sorte que toutes les mesures du gouvernement soient respectées »

Le Chef de l'État a décrété un couvre-feu. Différentes unités de la police et de la gendarmerie viennent de sillonner plusieurs communes d'Abidjan. Quel est le point que vous pouvez faire au terme de cette tournée ?

Au cours de cette tournée, on s'est rendu compte que toutes les rues étaient désertes à Abidjan. Il s'agit de l'exécution du couvre-feu décidé par le Chef de l'État, compte tenu de la situation difficile que nous traversons actuellement, à cause de la pandémie du coronavirus. Nous sommes venus sur le terrain pour nous rendre compte de l'effectivité de sa mise en œuvre. On dira peut-être que c'est à cause de la pluie que les populations se sont terrées chez elle. Mais, il est clair que tous nos compatriotes ont pris la pleine mesure de la situation qui prévaut, ainsi que de la gravité du moment.

Si des cas spécifiques venaient à être signa-



lés, quelle devrait être la conduite de vos hommes qui veillent au grain ? Ensemble, nous devons faire en sorte que toutes les mesures prises par le gouvernement soient respectées à la lettre. Vous vous êtes rendu compte que les forces de sécurité ont été sollicitées pour des cas ponctuelles de certains fonctionnaires qui, dans

le cadre de leurs activités, se retrouvent dehors au au-delà de 21h, début du couvre-feu. Toutes les dispositions sont prises pour faire face aux situations d'urgence. Toutes les personnes qui auront des cas de détresse à domicile qui, évidemment, nécessitent une assistance, les numéros verts sont mis à leur disposition. L'équipe de veille est au tra-

vail, ses éléments veillent au grain. A tout moment, il y aura toujours des hommes prêts à apporter le secours qui s'impose.

### Quels sont les numéros verts mis à la disposition de la population, en cas d'urgence ?

Il y a le numéro 111 qui est le PC Sécurité. Il y a aussi un autre numéro, le 20 25 00 40, également mis à la disposition des populations pour toutes les situations auxquelles elles pourraient être confrontées.

### Un appel aux populations face à la pandémie qui, aujourd'hui, n'épargne aucun pays dans le monde.

Nous ne le dirons jamais assez, l'heure est grave. Il faut donc que chacun y mette du sien, de sorte que, le plus rapidement possible, nous puissions vaincre cette maladie, pour revenir ensuite à la vie normale.

PROPOS RECUEILLIS PAR M. APPENA

**CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention**

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Éviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, d'humé et toux.

Bien cuire la viande et les œufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE 143 ou 101 OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1036

Jeudi 26 mars 2020

Fraternité-Matin

Nation

3

Lutte contre la propagation du Covid-19

**Les déplacements entre Abidjan et les villes de l'intérieur suspendus, dès aujourd'hui, à minuit !**

Les ministres de la Santé et de l'Hygiène publique; de la Sécurité et de la Protection civile et de la Communication et des Médias ont co-animé, hier, une conférence de presse. Un exercice qui se fera désormais quotidiennement au sein du ministère de la Sécurité.

Les ministres de la Communication et des Médias ; de la Santé et de l'Hygiène publique ; de la Sécurité et de la Protection civile, respectivement Sidi Tiémoko Touré, Aka Aouélé et Diomandé Vagondo, ont co-animé hier, dans les locaux du ministère de la Sécurité, au Plateau, une conférence de presse visant à donner des précisions sur l'application des huit mesures prises le 23 mars par le Chef de l'État, en vue de riposter contre la propagation du coronavirus. Ainsi, concernant la mesure interdisant les déplacements non autorisés entre Abidjan et l'intérieur du pays et compte tenu de l'évolution de la situation, « Abidjan va être confinée afin de limiter les échanges avec les villes de l'intérieur ; la circulation interurbaine avec Abidjan est de ce fait suspendue à compter du jeudi 26 mars à minuit », a annoncé Diomandé Vagondo. Aussi a-t-il ajouté : « Les déplacements inter et intra-communaux feront également objet de régulation à compter de la même date ». Et de préciser que « les modalités d'application de cette décision sont en cours de finalisation, car il faut prendre



De gauche à droite, les ministres de la Santé et de l'Hygiène publique, de la Sécurité et de la Protection civile et de la Communication et des Médias. (Dr)

en compte plusieurs aspects, notamment les véhicules qui ne seront pas soumis à ces restrictions, la restriction des déplacements des personnes, les conditions de délivrance des autorisations de circuler. Chaque ministère concerné est à l'œuvre pour étudier dans le détail les modalités d'application de ces mesures, qui s'imposent à tous ceux qui habitent sur le territoire national ».

**Le couvre-feu est bien respecté !**  
De façon transversale, les huit

mesures prises par le Chef de l'État sont supervisées dans leur mise en œuvre par le ministère de la Sécurité et de la Protection civile, qui s'assure notamment de la bonne mise en œuvre du couvre-feu (de 21h à 5h du matin) entré en vigueur le 24 mars. A ce sujet justement, le ministre Vagondo a assuré que « le couvre-feu est bien respecté par les Ivoiriens », tout en les appelant au civisme, « gage de notre survie. Plus nous serons disciplinés et respectueux de ces mesures en vigueur, plus vite la mala-

die sera vaincue et plus vite toutes ces restrictions seront levées et les Ivoiriens retrouveront la normalité de leur vie ».

**Les secteurs non-concernés par le couvre-feu**  
Diomandé Vagondo a, par ailleurs, donné quelques précisions sur l'application du couvre-feu. En effet, à l'en croire, une dérogation est faite pour les personnes exerçant dans les domaines de la santé, de l'énergie, de l'eau, de l'assainissement (éboueurs),

secours et sécurité et toute autre personne exerçant dans des secteurs dont l'activité concourt à la continuité de la vie de l'État. « Les forces de l'ordre sont engagées et déterminées à faire respecter scrupuleusement ce couvre-feu », a-t-il assuré.

**Confinement des villes qui auront plus de cas**  
Le ministre de la Santé quant à lui, a annoncé que les villes ou localités qui auront de plus en plus de cas confirmés seront confinées. Il a annoncé que des hôpitaux préfabriqués seront installés dans des localités et d'autres centres seront équipés afin de soutenir le Chu de Treichville dans la prise en charge des éventuels malades. Aussi, les équipements de sécurité pour les agents de la santé seront aussi renforcés, tout comme les laboratoires. « Il s'agira pour le ministère de la Santé de renforcer les capacités d'au moins cinq laboratoires publics dépendant directement du ministère. Mais bien entendu, le privé est étroitement associé à ce que nous faisons, les services publics étant les premiers responsables ».

**'Nous expérimentons des traitements'**  
Concernant le traitement, Aka Aouélé a informé qu'il n'existe pas encore en tant que tel, mais que la Côte d'Ivoire est à l'écoute de toutes les expériences qui ont été menées ailleurs. Mais aussi et surtout que des traitements sont en cours d'expérimentation. « Nous sommes dans un esprit d'ouverture. C'est pourquoi nous sommes à l'écoute de toutes les expériences tentées çà et là, et avons décidé de faire venir des échantillons de tout ce qui a été tenté ailleurs dont la chloroquine, et qui a fait plus ou moins ses preuves. Aussi, des laboratoires en Côte d'Ivoire nous ont proposé déjà leurs offres que nous saluons », a informé Aka Aouélé. Rappelons que le plan de riposte contre le coronavirus a un coût de 95 milliards de FCfa. Cette conférence de presse se fera, a précisé le ministre Sidi Touré, tous les jours à 15h, dans les locaux du ministère de la Sécurité, pour faire le point sur l'évolution de la situation sanitaire dans notre pays. ■

FAUSTIN EHOUMAN

**Les députés cèdent 5% de leurs indemnités du mois de mars**

Les représentants du peuple ont répondu à l'appel du Chef de l'État Alassane Ouattara, après son adresse à la nation le 23 mars, invitant à une union sacrée pour lutter contre le coronavirus. L'ensemble des députés constitués des représentants des groupes parlementaires Pdd-Rda, Vox Populi, Rassemblement et Rhdp, ont mis à la disposition du ministère de la Santé et de l'hygiène publique, le 25 mars, 5% de leurs indemnités du mois de mars. D'un montant total de 30 millions FCfa, ce don a été remis au ministre Aka Aouélé par Amadou Soumahoro, le président de l'Assemblée nationale, à la salle des Pas perdus de l'hémicycle. Cette somme représente, selon le président du Parlement, leur contribution à l'effort de lutte contre la pandémie du coronavirus en Côte d'Ivoire. A en



Les députés s'engagent résolument dans la lutte contre le

croire Amadou Soumahoro, l'institution qu'il dirige ne pouvait pas rester indifférente face à l'évolution de cette pandémie et sourde à l'appel du Chef de l'État pour lutter efficacement contre le Covid-19. « L'Assemblée nationale se joint à l'effort

de solidarité nationale en remettant un chèque de trente millions FCfa représentant 5% de leurs indemnités du mois de mars, en guise de contribution nationale pour la lutte contre la propagation du coronavirus dans notre pays », a-t-il expli-

qué. Amadou Soumahoro a préconisé l'union pour venir à bout de ce virus. « Nous sommes convaincus que c'est avec le marteau de la solidarité que nous réussirons à briser la chaîne de contamination du virus et faire disparaître la pandémie dans notre pays », a-t-il affirmé. De plus, il a assuré le ministre de la Santé de l'engagement et de la détermination de l'Assemblée nationale à participer activement aux opérations de sensibilisation des populations. Amadou Soumahoro a félicité Alassane Ouattara pour les mesures fortes et judicieuses annoncées et salué les agents de santé et les forces de sécurité pour leur dévouement à la tâche dans des conditions souvent difficiles, en vue de sauver la vie des citoyens. Il a invité chaque Ivoirien à la discipline et au strict respect des mesures prises par le gouverne-

ment pour venir à bout de cette « calamité sanitaire ». Saluant l'acte patriotique des députés, Dr Aka Aouélé, le ministre de la Santé et de l'hygiène publique, a adressé ses vifs remerciements au président de l'Assemblée nationale, aux représentants des groupes parlementaires et à tous les députés de Côte d'Ivoire. Qui, à chacune des réformes majeures sur le secteur de la santé, ont toujours soutenu les textes de loi. Le ministre s'est dit heureux pour cet appui à la lutte contre cette pandémie qui a amené le monde entier à constater sa fragilité. Il saluait la maturité des députés ivoiriens qui ont compris que cette lutte nécessite une contribution de toutes les couches de la société. Pour rappel, il a indiqué que le Covid-19 a fait présentement plus de 421 290 cas positifs dans le monde dont 108 375 guéris et 18 804 décès. « En Afrique,

plus de quarante pays sont touchés pour 1400 cas positifs dont 134 guéris et 60 décès. La Côte d'Ivoire dénombre à ce jour 73 cas confirmés entièrement pris en charge au service des maladies infectieuses et tropicales du centre hospitalier universitaire de Treichville avec trois cas de guérison », énumère-t-il. Pour lui, face à ces chiffres alarmants, la mobilisation ivoirienne doit être entière comme cela a été démontré au plus haut niveau de l'État avec les mesures prises par le Conseil national de sécurité (Cns) sous la haute autorité du Chef de l'État. C'est pourquoi, il salue la mobilisation de tous les corps constitués et des couches socio-professionnelles pour permettre la réduction de la pandémie et la mortalité liée au Covid-19. ■

HERVE ADOU

**CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention**

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Éviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les œufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE **143 ou 101** OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366

# • Le gouvernement et le secteur privé explorent des solutions



La concertation État-secteur privé sur l'impact de la pandémie du coronavirus a été appréciée par le patronat. (PHOTOS : DR).

récurrente au cours de la réunion et qui sont liées à l'approvisionnement et au ralentissement économique qui impactent leurs chiffres d'affaires. Et éventuellement les difficultés que certaines entreprises auraient à honorer leurs engagements bancaires du fait de la situation qui prévaut. « Sur chacun de ces points, nous avons eu des échanges approfondis et nous avons convenu de mettre en place un groupe technique de travail qui va faire le suivi des différentes mesures qui ont été prises et de celles qui vont éventuellement être prises pour accompagner le secteur privé afin qu'il puisse continuer de jouer son rôle de moteur de l'économie nationale », a assuré Adama

Coulibaly. Le ministre a soutenu que l'objectif de toutes ces mesures est de préserver l'outil de travail, faire en sorte qu'à la sortie de la situation de crise, l'économie puisse repartir avec des entreprises qui ne seront pas en faillite. Par ailleurs, il s'est félicité de l'engagement du secteur privé à poursuivre ses activités et à faire en sorte que les populations ne souffrent pas de cette situation. Quelques jours avant la réunion, le patronat a soumis une matrice de ses doléances. « Nous l'avons reçue. Nous avons commencé à examiner cette matrice en interne. Les mesures qui seront éligibles, en lien avec les

orientations du Premier ministre, seront communiquées au secteur privé », a rassuré le représentant du gouvernement. La président de la Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire, Jean-Marie Ackah, a exprimé l'adhésion du secteur privé à la démarche du gouvernement. Il a rappelé quelques-unes des principales préoccupations du secteur privé, à savoir la continuité de l'exploitation des entreprises ; l'adaptation des procédures et règles administratives au contexte actuel et l'appui qui peut être apporté au secteur privé en termes d'allègement des charges et de soutien financier.

DAVID YA

Une équipe gouvernementale conduite par le ministre de l'Économie et des Finances, Adama Coulibaly, a rencontré une délégation du secteur privé avec à sa tête Jean-Marie Ackah, président de la Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire (Cgeci), le 23 mars, à la salle de conférences du 20e étage de l'immeuble

Sciam, au Plateau. Objectifs : passer en revue les difficultés rencontrées par les entreprises locales du fait de la pandémie de la maladie à coronavirus et explorer ensemble des mesures palliatives pour assurer la pérennité du tissu industriel. Au dire du ministre de l'Économie et des Finances, la rencontre a été organisée sur instruction du Premier ministre,

Amadou Gon Coulibaly. « Il était important que nous puissions rencontrer le secteur privé pour voir leurs perspectives, leur anticipation par rapport à l'évolution de la situation et leurs préoccupations également, de façon précise, par rapport aux secteurs et sous-secteurs qui les concernent », a indiqué Adama Coulibaly. Il a évoqué les questions qui sont revenues de façon

## • Le ministre du Commerce exige le respect des prix du gel hydroalcoolique

Dans un communiqué rendu public le 24 mars, le ministre du Commerce et de l'Industrie, Souleymane Diarrassouba, a rappelé les prix officiels des différentes catégories de gel hydroalcoolique qui varient de 410 FCfa pour les flacons de 70 et 85 ml à 2400 pour ceux de 1 litre. « Ces prix s'appliquent dans tous les réseaux de distribution (grandes surfaces, magasins, pharmacies, stations-services, boutiques de proximité, etc., Ndlr) et prennent effet à compter du mercredi 25 mars 2020 », précise-t-il dans le communiqué. Invitant les opérateurs économiques et les populations au respect des prix maxima du gel hydroalcoolique sur toute l'étendue du territoire national. Souleymane Diarrassouba a prévenu que les contrevenants s'exposent à des sanctions prévues par la réglementation. Il a aussi porté à la connaissance des usagers du commerce extérieur qu'au vu du contexte internatio-



Souleymane Diarrassouba, ministre du Commerce et de l'Industrie.

nal et national marqué par la crise sanitaire, ses services ont renforcé le dispositif de suivi et de veille pour assurer l'approvisionnement régulier du marché en produits de grandes consommation et de première nécessité.

Ainsi, précise le communiqué, il est interdit sur toute l'étendue du territoire national, l'exportation sous toutes ses formes des solutions hydroalcooliques à compter de la date de signature du communiqué.

FAUSTIN EHOUMAN

## Les mesures prises par la faïtière des banques

Depuis quelque temps, l'actualité nationale et internationale est dominée par l'apparition de la maladie à coronavirus encore appelée COVID 19. La maladie à coronavirus qui se manifeste par la fièvre, la toux et un essoufflement, voire des difficultés respiratoires dans les cas les plus graves, se transmet par contact direct avec les gouttelettes respiratoires produites par une personne infectée ou au contact de surfaces contaminées. L'Association Profes-

sionnelle des Banques et Établissements Financiers de Côte d'Ivoire (APBEF-CI) tient à rassurer les populations que ses membres ont pris les mesures de sécurité et d'hygiène en vue de permettre à la clientèle d'effectuer sereinement leurs différentes opérations. Elle informe tous les partenaires que toutes les dispositions sont mises en œuvre pour maintenir la continuité des activités et le traitement des opérations dans de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité. L'APBEF-CI invite la

clientèle au respect des mesures prises dans les établissements de crédit, et, recommande d'éviter autant que possible les déplacements non essentiels sur les sites par l'utilisation des nouvelles technologies, notamment le e-banking, le sms-banking, le téléphone, le courrier électronique et les paiements par cartes bancaires ou par chèque, l'objectif étant de réduire les concentrations de personnes et de recourir le moins possible à la manipulation des billets de banque.

DAOUDA COULIBALY  
LE PRÉSIDENT

**CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention**

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Eviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les œufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE 143 ou 101 OÙ ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366

Logos: UNICEF, USAID, etc.

Jeudi 26 mars 2020

Fraternité-Matin **Nation**

5

**Le lavage des mains présenté comme le meilleur vaccin**

La ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, Ramata Ly-Bakayoko, a initié, mardi, une formation sur le lavage des mains dans deux pouponnières, celles de Yopougon Attié et de Thérèse Houphouët-Boigny d'Adjamé, afin d'éviter la propagation du coronavirus en Côte d'Ivoire.

De manière claire et simple, Mambey Serge, chef du service de la Promotion de l'Hygiène du ministère de la Santé et de l'Hygiène publique, a expliqué la nécessité de se laver les mains et la manière de le faire, pour faire face à la propagation de la pandémie de la maladie du coronavirus. « Nos mains peuvent nous tuer ainsi que tous ceux qui nous entourent. C'est pour cela que l'on parle de l'hygiène des mains », a-t-



La ministre Ramata Ly-Bakayoko et la directrice de la pouponnière Thérèse Houphouët-Boigny présentant une affiche de technique de lavage des mains. (PHOTO : JOSÉPHINE KOUADIO)

il précisé d'entrée. Il a fait savoir que le lavage des mains est une assurance contre les infections et permet de réduire les risques. Il est, selon lui, considéré comme le vaccin le plus efficace pour lutter contre cette pandémie meurtrière pour laquelle aucun remède n'a encore été trouvé.

Ainsi que d'autres maladies comme le choléra, les maladies diarrhéiques, les infections pulmonaires. Mambey Serge a rappelé quatre moments où il faut impérativement se laver les mains. Au sortir des toilettes, avant de toucher des aliments et de préparer le repas. Avant de manger ou de donner à manger. Il a aussi cité des choses qui pourraient être porteurs du virus : le téléphone portable, la table du bureau, le clavier de l'ordinateur, etc.

Pour la ministre de la Femme, de la Famille et de l'enfant, cette formation sur le lavage des mains était nécessaire. « Nous savons que cette maladie a occasionné beaucoup de décès dans les pays qui n'ont pas respecté les mesures préventives édictées par le gouvernement. C'est la raison qui nous amène dans nos structures de remplacement et de placement », a-t-elle expliqué. Et d'indiquer que si l'État se substitue aux familles qui ne peuvent s'occuper de leurs enfants ou qui les ont abandonnés dans la rue, c'est pour qu'ils vivent afin de contribuer au développement de la Côte d'Ivoire de demain. « Leur santé nous préoccupe énormément. Nous savons que ces enfants sont des êtres vulnérables. Il est important que nous les protégeons contre le coronavirus », a-t-

elle dit, avant d'exprimer sa reconnaissance au ministre de la Santé et de l'Hygiène publique, Dr Aka Aouélé, qui a accepté de lui envoyer un formateur en renforcement de capacités.

Concernant les mesures de protection, elle a indiqué que son ministère avait déjà instruit le directeur de la Protection des enfants pour mettre en place des dispositifs de prévention et que les consignes ont été respectées dans les pouponnières. Elle a souligné cependant qu'après la formation de l'expert, ceux qui ont été formés devront partager ce qu'ils ont reçu. Ramata Ly-Bakayoko a profité de l'occasion afin de lancer un appel aux parents pour que cette prévention se fasse dans les familles, dans les communautés. « Si le Président de la République a fait fermer les écoles, du préscolaire à l'université, ce n'est pas pour que les enfants restent agglutinés dans les rues. Nous devons tout faire pour qu'ils soient confinés dans leur maison », a-t-elle dit. Elle a demandé aux parents de mettre tout en œuvre pour les occuper de façon saine et les protéger en veillant à ce qu'ils se lavent régulièrement les mains et respectent la distance de sécurité.

MARIE-ADELÉ DJIDJÉ

**Pr Mireille Dosso : "Voilà pourquoi il faut respecter les mesures barrières"**



La directrice générale de l'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire insiste sur l'urgence de mettre en pratique les mesures barrières. (PHOTO : D.R)

Interrogée sur l'avenir du continent africain face à la progression de la maladie à coronavirus, lors d'un panel organisé le 20 mars par la Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire (Cgeci), la directrice de l'Institut Pasteur a répondu honnêtement : « Je n'en sais rien ». Et de faire remarquer : « Personne ne sait ce qui va être du continent africain. Et cela, au regard des statistiques en provenance de la Chine, l'Europe, les

États-Unis... C'est comme si le pic se déplace ». Selon l'experte de l'Institut Pasteur, « il existe une tranche de la population porteuse du virus qui ne fait pas la maladie. Ainsi, il peut avoir une distribution de ce virus chez leurs proches, leurs familles... ».

Pr Mireille Dosso, qui est consciente des moyens subtils de contamination, en cette période où il n'existe pas encore de molécule pour traiter cette maladie, croit fortement que la clé pour réduire la progression de la maladie à coronavirus réside dans la discipline de la population à observer les règles d'hygiène.

« Il faut vraiment adopter les mesures barrières telles que recommandées par le gouvernement, réduire au minimum la circulation. Il faut aussi se laver les mains avec de l'eau et du savon (régulièrement) ou du gel hydroalcoolique. Il s'agit notamment d'observer la distanciation d'un mètre », a-t-elle préconisé.

À titre préventif, Pr Mireille Dosso a recommandé aussi aux personnes qui ressentent les premiers signes

similaires à ceux de la maladie à coronavirus de s'auto-confiner. Elles alerteront les services sanitaires en cas de complications. « Si vous toussiez, rentrez chez vous, ne paniquez pas. Utilisez les mesures barrières, prenez aussi du paracétamol. En cas de complications, appelez les numéros verts. Évitez de prendre les anti-inflammatoires. Ces corticoïdes vont multiplier le virus. Cela aggrave la maladie », a-t-elle ajouté.

Quant aux personnes qui peinent à observer les mesures barrières (confinement, lavage des mains, distanciation), Pr Dosso n'a pas caché son inquiétude. « Le véritable problème, c'est la population. Tout le monde doit se constituer comme un relais pour minimiser la pandémie », a-t-elle souhaité.

« Maladie à coronavirus : Analyse transversale et préconisations du secteur privé » était le thème du panel de la Cgeci qui a réuni, le 20 mars, des spécialistes qui ont évalué l'impact sanitaire et socio-économique de cette pandémie.

ISABELLE SOMIAN

**SOREPCI**

Luminaire

**SOLDES Annuels**

Tout pour l'Éclairage

Boulevard V.G.E Immeuble ROCHE en face du Centre Commercial KOUBEISSI ex Gare de Bassam - Tél: 21 35 53 51 - 21 25 79 49

Tous les Jours en semaine de 8H30 à 18H

**CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention**

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Éviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les œufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE 143 ou 101

OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366

6

Fraternité-Matin **N**ation

Jeudi 26 mars 2020

• **Cocody, les gares exigent le lavage des mains aux passagers**

Le conseil municipal de Cocody, avec à sa tête le maire Jean-Marc Yacé, a pris un certain nombre de mesures complémentaires pour appuyer celles arrêtées le 16 mars par le gouvernement. Ces mesures ont été prises pour renforcer la lutte contre le coronavirus qui prend de l'ampleur en Côte d'Ivoire. Au nombre de celles-ci, la réduction des occupants des véhicules de transport en commun de Cocody et l'installation d'un dispositif de lavage des mains dans toutes les gares. Ces mesures sont censées soumettre les passagers encore dubitatifs sur la réalité du danger qu'encourt notre pays à cause du coronavirus. Par conséquent, la mairie a mis des produits désinfectants à la disposition de certaines gares. Un tour dans les gares de la commune la plus huppée d'Abidjan, le 23 mars, a permis de constater que la décision de la municipalité est en train d'être appliquée à la lettre sur le terrain. Les habitudes changent peu à peu. Toutes les gares visitées ont en leur sein un dispositif. La gare de taxis intercommunaux, à proximité de la pâtisserie abidjanaise, ainsi que celles du carrefour La Vie et de la Riviera II sont conséquemment équipées pour un minimum d'hygiène des usagers. Tous les passagers à destination des autres communes, notamment Marcory, Abobo, Treichville, Yopougon et même ceux des sous-quartiers de Cocody sont tenus de se laver les mains avant d'embarquer. « C'est une bonne initiative que la mairie a prise. Cela nous met hors de danger et protège aussi les transporteurs. Je viens de la Riviera Palmeraie et je suis à la gare de la Riviera II pour emprunter un taxi pour Yopougon. J'ai eu des contacts physiques avec des gens en chemin, j'ai également touché aux portières des véhicules que j'ai



Cette jeune fille se lave les mains avant de monter dans le véhicule.

empruntés. En me lavant les mains dans cette gare, je me protège éventuellement contre le coronavirus et je préserve la vie des autres passagers », explique Marie Claire Kouassi. Selon Jean-Modeste Tihou, chef de gare au carrefour La Vie, un convoyeur de gbaka est posté, à chaque chargement, à l'entrée du véhicule pour appliquer le produit dans les mains des passagers. Principalement à ceux qui n'ont pas vu ou ont ignoré le dispositif de lavage des mains. « En plus du lavage des mains, nous avons de petits pots de gel que nous appliquons dans les paumes des clients pour prendre tout le monde en compte », a-t-il précisé.

**Le coût du transport reste inchangé...**

En ce qui concerne la mesure de réduction des passagers, nous avons constaté qu'elle est également respectée. Les taxis communaux de Cocody se sont conformés à la mesure, exigent que seulement trois passagers soient autorisés dans la voiture au lieu de quatre comme par le passé. A raison d'un passager à l'avant et deux à l'arrière. Toutefois, un responsable syndical de la gare de la

Riviera II (qui a requis l'anonymat) n'est pas convaincu de la pertinence d'une telle mesure. Il trouve que cette disposition ne permettra pas d'éviter la contamination à cause du non-respect de la distance d'un mètre requise par les autorités. Les minicars communément appelés « gbaka », reconnus pour leur indiscipline, ont tous suivi le mouvement ; c'est la constatation que nous avons faite à notre arrivée sur les lieux. A la gare du carrefour La Vie où chargent les gbaka pour Yopougon-Kowett, Maroc, Sipopex, etc., les places du milieu des véhicules n'existent plus. C'est le cas du véhicule de Séverin Kouamé, chauffeur sur la ligne Cocody-Yopougon-Marcory. Désormais, le nombre de ses passagers est passé de 36 à 29 à chaque chargement. Ce constat est le même au niveau des taxis intercommunaux qui sont passés de sept à cinq places. « Depuis la décision de la mairie, nous avons supprimé les places du milieu de nos véhicules. Nous avons maintenant le passager avant, deux personnes assises au milieu et deux autres à l'arrière », a fait savoir Aimé Abo, chef de la ligne Cocody-Marcory. Par ailleurs, il a précisé que vu la réduction du nombre de passagers, ils ont décidé de revoir le



Un convoyeur communément appelé « apprenti » appliquant le gel désinfectant sur les mains des passagers avant le départ du véhicule.

prix du chargement par voyage afin que les recettes du chauffeur ne baissent pas. Ainsi au carrefour La Vie, pour les taxis de la ligne Cocody-Marcory, les chauffeurs doivent payer 400 FCfa au responsable de la gare au lieu de 500 FCfa. Quant aux gbaka à destination de Yopougon, ils passent de 500 FCfa à 300 FCfa, selon Jean Modeste Tihou. Tandis que les taxis communaux qui chargent au carrefour de la Riviera II pour Attoban et Angré ne payent que le ticket du jour fixé à 700 FCfa. « Nous avons décidé de ne plus exiger les 100 FCfa par chargement que les chauffeurs payaient avant », a précisé

Arnaud Ogou, chauffeur à la Riviera II. Pour confirmer les dires des responsables des gares et conducteurs sur le respect strict des mesures, nous avons joint Edmond Aholi, directeur de la communication de la mairie de Cocody. Il nous a rassuré sur l'application de ces mesures par les transporteurs de la commune.

**Plaidoyer pour la baisse du prix du carburant**

Si les syndicats des transporteurs ont décidé d'apporter leur pierre à la lutte contre le coronavirus en réduisant les taxes

et frais de chargement dans les différentes gares, il n'en demeure pas moins que les chauffeurs sont encore face à un dilemme. Celui de la recette. Lorsque la situation était normale, les véhicules intercommunaux de sept places et les minicars de plus de vingt places versaient respectivement 15 mille FCfa et 25 mille FCfa à leurs propriétaires. « Aujourd'hui, vu que le nombre de places assises a baissé dans les véhicules, il faut que les propriétaires aussi reviennent les recettes à la baisse en passant à 20 mille FCfa ou 15 mille FCfa pour les taxis intercommunaux », a proposé un chauffeur. En outre, les transporteurs de la commune ont souhaité que le Chef de l'Etat baisse considérablement le prix du litre du carburant pour que l'activité « nourrisse toujours son homme ». « Nous faisons tout cela, mais si le gouvernement pouvait nous aider en réduisant sérieusement le prix du litre de carburant, ce serait un appui remarquable », a plaidé Séverin Konan, chauffeur de gbaka. Le seul aspect de la mesure qui n'est, pour l'heure, pas respecté, c'est le port du cache-nez. Fait qui saute tout de suite aux yeux ■

HERVÉ ADOU

• **Programmes de chaînes gratuites en Côte d'Ivoire !**

Les abonnés de l'opérateur Canal + ont été agréablement surpris de constater, mi-mars qu'un grand nombre de chaînes leur sont ouvertes de manière gratuite. Et depuis lors, ils s'en délectent. Quel que soit l'abonnement dont dispose le client, il a désormais un accès libre à la formule « Tout Canal ». Et ce n'est pas tout. L'autre fournisseur de télévision payante, StarTimes, a aussi décidé un accès libre à plus de 100 chaînes sur son application mobile de streaming. De plus, l'opérateur chinois a lancé, le vendredi 20 mars, un programme spécial sur le Covid-19. Les téléspectateurs s'y informent sur les dernières informations relatives à l'épidémie. L'émission passe sur 12 chaînes ainsi que sur l'application mobile, en français, anglais, portugais, ainsi que dans des chaînes locales africaines. Le but est de toucher le maximum de personnes. La responsable de la division Médias de cette société, Lily Meng, explique qu'il s'agit d'aider les gens à disposer de la

bonne information face aux rumeurs qui se répandent sur les réseaux sociaux. « Nous voulons donner de l'espoir... Aussi, la firme continuera-t-elle à « utiliser tous les moyens à sa

disposition pour toucher les populations africaines où qu'elles soient avec des messages de sensibilisation », dit-elle ■

ALAKAGNI HALA

• **Des vendeurs de journaux à la criée chassés par la police**

L'impact négatif de la lutte contre la pandémie du Covid-19 sur les activités commerciales se sent aussi sur la vente des journaux. Au carrefour des sapeurs-pompiers, un lieu d'ordinaire privilégié pour les petits commerçants dont les vendeurs des journaux à la criée, tous les passants, automobilistes, motocyclistes et piétons ont été surpris par une scène inhabituelle : les policiers en

service à ce grand carrefour ont chassé les jeunes vendeurs de journaux qui cherchaient à proposer leurs marchandises aux potentiels clients. L'un d'entre eux, Kevin N'Do, que nous avons rencontré juste en face de Nestlé, à Cocody, ne cache pas son mécontentement : « Ce matin (Ndlr : hier), nous étions, comme à l'accoutumée, à ce carrefour pour vendre des journaux. Mais contre toute attente, les policiers nous ont

chassés. Nous étions une quinzaine de vendeurs à la criée. Nous ne savons plus où nous mettre pour espérer avoir beaucoup de clients », fulmine-t-il. Question : l'interdiction de la vente des journaux fait-elle partie des mesures prises pour endiguer le mal ? Le Groupement des éditeurs de presse de Côte d'Ivoire et Edipresse, la société de distribution des journaux sont interpellés ■

EMMANUEL KOUASSI

**La Case des mots**  
Par **BENOIT HILI**

**Les guerres du millénaire ! (1)**

Mère nourricière et aire millénaire, notre chère terre d'Afrique vit une situation précaire singulière. Dépositaire de matières premières, elle croupit entre les serres de la misère et de la galère. La terre si chère à nos pères doit se défaire de ces serres. Au troisième millénaire, elle ne peut plus guère se complaire dans ce statut séculaire, stationnaire et rudimentaire de prestataire de matières agricoles qui la dessert. A l'ère des filières tertiaires, nulle aire ne peut se satisfaire d'être tributaire de matières premières primaires. Le transfert à l'ère manufacturière s'avère être la première guerre si l'on espère en cette Afrique riche en carrières minières, aurifères, minéralières, diamantifères et en matières premières pétrolières, caféières, cacaoyères, cotonnières. L'autre guerre salutaire du millénaire à faire doit être la guerre du transfert élémentaire des matières grises, avec tout le corolaire de formations scolaires, universitaires, transdisciplinaires ■

**CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention**

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Eviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les œufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE 143 ou 101 OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366

Jeudi 26 mars 2020

Fraternité-Matin Nation

7

## • Une application pour le traçage des personnes à risques

L'appel du Président de la République pour la mobilisation de tous contre la pandémie du coronavirus commence à produire ses fruits au sein de la population. Un cabinet ivoirien de développement de solutions informatiques qui a mis en place une application dénommée Mediclick vient de l'adapter à la pandémie du coronavirus. La présentation officielle a été faite, lundi, à Azalai hôtel de Marcory. Le promoteur, Nestor Gnahoui, directeur du Cabinet GN Conseil, explique que Mediclick, agréée par le ministère de la Santé et de l'Hygiène publique, ainsi que l'Agence pour la régulation des télécommunications en Côte d'Ivoire (Artci) et l'Ordre des médecins, permet de faire le traçage des personnes présentant des risques d'infection, de dresser une cartographie



Nestor Gnahoui, promoteur de Mediclick.

des données. Au-delà, l'application, selon l'initiateur, à l'avantage d'identifier les zones à risques, de mieux gérer le confinement, mais surtout d'intervenir sur les sites avec les spécialistes en santé. En termes de prévention, Mediclick donne des informations sur l'actualité du coronavirus et dispose d'une rubrique test. Pour l'exploitation des données

personnelles, l'initiateur affirme avoir pris des garanties avec l'Artci. « Nous avons signé une convention avec le ministère de la Santé et nous avons l'autorisation de l'Artci dans l'exploitation des données à caractère personnel », a indiqué Nestor Gnahoui. Dans la dynamique d'une amélioration continue de la prise en charge de la pandémie, le promoteur pré-

cite que les fonctionnalités de cette application peuvent être configurées en fonction de l'évolution de la pandémie et des attentes du ministère de la Santé. Meux, un tableau de bord est mis à la disposition des autorités sanitaires afin de visualiser les indicateurs clés dans le fonctionnement de Mediclick. ■

MARC YEVOU

## • Les entreprises publiques et privées invitées à privilégier le travail à distance

Dans le cadre de la lutte contre la propagation du coronavirus (Covid-19), le ministère de l'Economie numérique et de la Poste a produit, hier, un communiqué signé du ministre Mamadou Sanogo, dans lequel il invite clairement tous les chefs d'entreprises et les chefs d'administrations publiques à opter pour les solutions de télétravail afin de décongestionner les bureaux. « Tous les décideurs du public comme du privé doivent, à travers des notes de service, autoriser les agents dont la présence n'est pas nécessaire à opter pour le travail collaboratif à distance à travers les moyens digitaux », indique le communiqué.



Mamadou Sanogo, ministre de l'Economie numérique et de la Poste, a donné une orientation visant à endiguer la propagation du Coronavirus. (PHOTO : D.R)

Selon la tutelle, le travail au moyen des technologies numériques peut contribuer à la protection des salariés contre les risques de contamination et alléger les conséquences économiques liées au spectre du coronavirus. Le ministre Mamadou Sano-

go apporte aussi des assurances. « Le ministère de l'Economie numérique et de la Poste rassure toute la population que les opérateurs de téléphonie mobile ont été invités à démocratiser et à faciliter l'accès aux solutions de télétravail en mettant à la disposition des entreprises

et des populations des offres technologiques adaptées, à coûts abordables », assure-t-il. Les entreprises sont donc exhortées à recourir au télétravail, dans leur intérêt et celui de leurs salariés, comme moyen de lutte contre le Covid-19. ■

FAUSTIN ÉHOUMAN

## • La sensibilisation dans les grandes surfaces

Bamba Lanciné, directeur régional du Commerce et de l'Industrie de Yamoussoukro et son homologue en charge de l'Environnement, Francis Kouadio Yao, ont initié, le 23 mars 2020, une visite des grandes surfaces, des grossistes et des pharmacies de la capitale politique et administrative. Il s'agissait pour ces deux responsables de sensibiliser les responsables des grandes surfaces qui accueillent beaucoup de monde aux mesures prises par le Président de la République le 16 mars 2020 pour lutter contre la pandémie du Covid-19, de vérifier leur application effective. Mais aussi de contrôler les prix pratiqués et d'exhorter par la même occasion les gérants de ces commerces à prendre toutes les dispositions à l'effet d'éviter les ruptures de stocks préjudiciables aux populations en cette conjoncture difficile. De Sococo, en passant par la

Cdci, la pharmacie Agbassy, la boulangerie Rendez-vous, le Bon berger groupe pour aboutir à la pharmacie des 220 et au magasin de Ismaël et frères, ils ont pu se rendre compte que malgré l'offensive de cette pandémie, les 13 mesures édictées par le Conseil national de sécurité (Cns) ne sont pas rigoureusement mises en application dans nombre d'établissements. Notamment les dispositifs de lavage des mains, la présence des gels main aux entrées et sorties, ainsi que le respect de la distanciation (1m entre les clients) et le port des masques. Pis, ils ont pu constater que les prix des casques et des gels mains ont connu des hausses dans certains magasins de la capitale politique et administrative. Face à cette situation qui frise la négligence, les deux directeurs régionaux se sont mués en vrais pédagogues en informant amplement les gérants et les personnels sur ces mesures qui visent

à éviter la propagation de la maladie, en se protégeant eux-mêmes et les clients d'éventuelles contaminations. Ils ont en outre averti qu'après cette phase de sensibilisation, suivra une autre, répressive, qui va se traduire par des sanctions pécuniaires, voire des peines d'emprisonnement. Bamba Lanciné et Francis Yao ont profité de cette occasion pour exhorter tous les cadres et responsables politiques à parcourir les villages pour sensibiliser leurs parents sur cette pandémie qui n'épargne personne dans le monde entier. Il convient de noter que pour sa part, le maire Jean Gnangbé a mis en circulation depuis deux jours déjà un fourgon muni de mégaphones à l'effet d'informer amplement ses administrés, jusqu'aux quartiers lointains et dans les villages de la commune de Yamoussoukro. ■

N'DRI CÉLESTIN

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

LUTTE CONTRE LE CORONAVIRUS

Je ne vends pas et ne consomme pas de viande de brousse.

143/101/125

TOUS ENGAGÉS CONTRE LE CORONAVIRUS SOYONS DISCIPLINÉS !

www.sante.gouv.ci @Mshpci

**CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention**

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Eviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les œufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE 143 ou 101 OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366

# Ibrahim Diaby (Patronat des entreprises de transport) : " Le transport routier ne doit pas être et ne sera pas le transport de la maladie "



Ibrahim Diaby, directeur général du Haut conseil, a décortiqué le message du Chef de l'Etat auprès de ses collègues. (PHOTOS - DR)

du Haut conseil à toutes les étapes de la tournée.

### Bavarder le moins possible pendant les voyages

De façon concrète, comment ces mesures doivent-elles s'appliquer ? Selon une note de sensibilisation du ministère des Transports, il est recommandé aux taxis communaux et taxis-compteurs de réduire le nombre de leurs passagers de cinq à quatre maximum, y compris le conducteur, soit

deux passagers à l'arrière du véhicule et un à côté du conducteur. Pour les minicars communément appelés gbaka, il leur est recommandé la non utilisation des sièges du milieu. Aux taxis intercommunaux de sept places, il faudra désormais utiliser au maximum cinq places. En outre, à tous les transporteurs ainsi qu'aux usagers, il est exigé le lavage des mains avec du savon ou du gel hydro-alcoolique au moment de l'embarquement, le port de cache-

nez pour le conducteur et son convoyeur (apprenti) et de bavarder le moins possible pendant les voyages. Quant aux déplacements entre Abidjan et les villes de l'intérieur, assure Ibrahim Diaby, des dispositions sont en train d'être prises pour l'application de la mesure annoncée par le Chef de l'Etat. La caravane de sensibilisation, a-t-il précisé, s'étendra aux villes de l'intérieur ■

FAUSTIN EHOUMAN

## • Les marchés de Treichville ferment à 15 heures

Le ministre François Albert Amichia, maire de la commune de Treichville, a présidé le 24 mars une session extraordinaire du conseil municipal. Seul point à l'ordre du jour : lutte contre le coronavirus. A l'issue des travaux, le conseil municipal a décidé de la fermeture de tous les marchés de la commune dès 15h pour des opérations de nettoyage. Au-delà, il est imposé aux usagers des airs commerciaux, l'utilisation du cache-nez et des gants ainsi que le respect de la distance de 1 mètre entre individus. Les activités des transports en commun sur l'espace communal connaissent des modifications. Notamment l'interdiction formelle des minicars appelés communément « gbaka » de circuler sur le territoire communal. Le non-respect de ces différentes dispositions expose les contrevenants à



Le conseil municipal veut s'attaquer aux marchés pour réduire les risques de contamination.

des sanctions. Le premier magistrat de la commune explique ces différentes mesures par le souci de préserver les populations de la pandémie du coronavirus, mais surtout à cause de la position géographique de sa commune. Commune est un carrefour qui voit transiter des milliers d'Abidjanais par jour. « Treichville est un important carrefour qui accueille et voit transiter,

chaque jour, de nombreuses personnes. Ce qui la rend très vulnérable. Il nous faut donc veiller et prendre des dispositions rigoureuses pour réduire au minimum les risques de contagion », indique le maire. Avant d'appeler les populations à la responsabilité et au civisme, gage d'une lutte réussie contre le Covid-19 ■

M. YEVOU

Des huit mesures fortes prises par le Chef de l'Etat pour freiner la propagation du coronavirus, figure une concernant le secteur des transports terrestres. Il s'agit de la mesure de régulation des transports interurbains, intercommunaux, intra-communaux et d'interdiction des déplacements non autorisés entre Abidjan et l'intérieur du pays. Mais avant l'annonce de cette mesure, le 23 mars, quelques dispositions préventives avaient déjà été prises par les plus hauts responsables du secteur des transports routiers, à la suite de la réunion du Conseil national de sécurité, le 16 mars.

### Caravane de sensibilisation

Le Haut conseil du patronat des entreprises de transport routier de Côte d'Ivoire a entrepris, mardi, à Abidjan, une caravane de sensibilisation de tous les acteurs des transports et des usagers en vue d'une meilleure mise en œuvre des mesures. La tournée qui a débuté dans la commune de Cocody, précisément au carrefour de Cap nord à la Riviera 3, a pris fin à la nouvelle gare d'Adjamé. Le Haut conseil était accompagné dans cette tournée par plusieurs responsables de syndicats et organisations de transporteurs. « On a senti dans le discours du Chef de l'Etat sa volonté d'attirer l'attention de tous les citoyens

sur le caractère extrêmement dangereux de la pandémie du coronavirus. Si nous respectons les consignes d'usage, nous serons sauvés. Dans le cas contraire, nous nous exposons à la mort et cela pourrait amener le Chef de l'Etat à prendre la mesure de confinement général. Nous transporteurs devons nous approprier les consignes fermes du Président et les appliquer sur le terrain. Le transport routier ne doit pas être et ne sera pas le transport de la maladie. Les propriétaires de véhicules, les conducteurs, les chargeurs, les chefs de lignes, les convoyeurs et même les passagers, tout le monde doit se conformer à ces mesures », a lancé Ibrahim Diaby, directeur général

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE  
Agence Nationale De l'Environnement  
ANDE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
Union - Discipline - Travail

**ENQUETE PUBLIQUE A ANYAMA**

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD), à travers l'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE), porte à la connaissance de la population ivoirienne que, dans le cadre de la validation du rapport de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE UNITE INDUSTRIELLE D'ELECTROLYSE A MEMBRANE POUR LA FABRICATION DE SOUDES CAUSTIQUES ET D'EXTRAITS DE JAVEL EN ZONE INDUSTRIELLE DE PK 24, présenté par la société NACLOSA, une Enquête Publique est organisée du MARDI 24 MARS 2020 au LUNDI 06 AVRIL 2020 inclus.

A cet effet, un registre est ouvert à la SOUS-PREFECTURE D'ANYAMA pour recevoir et enregistrer toutes les réclamations et observations qui pourraient être faites, et ce, tous les jours ouvrables de 07h30 min à 12h30 min et de 14h30 min à 16h30 min.

LA DIRECTRICE  
**Mme Madeleine Sopi ACKO**

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE  
Agence Nationale De l'Environnement  
ANDE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
Union - Discipline - Travail

**ENQUETE PUBLIQUE A ANYAMA**

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD), à travers l'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE), porte à la connaissance de la population ivoirienne que, dans le cadre de la validation du rapport de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du PROJET DE CONSTRUCTION ET D'EXPLOITATION D'UNE UNITE INDUSTRIELLE DE PRODUCTION DE BOISSONS GAZEUSES ET D'EAU MINERALE A LA ZONE INDUSTRIELLE DE PK 24, présenté par la société SMLCI, une Enquête Publique est organisée du MARDI 24 MARS 2020 au LUNDI 06 AVRIL 2020 inclus.

A cet effet, un registre est ouvert à la SOUS-PREFECTURE D'ANYAMA pour recevoir et enregistrer toutes les réclamations et observations qui pourraient être faites, et ce, tous les jours ouvrables de 07h30 min à 12h30 min et de 14h30 min à 16h30 min.

LA DIRECTRICE  
**Mme Madeleine Sopi ACKO**

## Le retour massif des Abidjanais inquiète les populations de Daoukro

La forte pluie qui s'est abattue sur la ville de Daoukro, dans l'après-midi du 24 Mars, n'a pas empêché l'arrivée massive dans la localité, de plusieurs personnes en provenance d'Abidjan, la capitale économique. Depuis les mesures de prévention prises par le gouvernement, la tendance est, pour plusieurs Ivoiriens de se rendre à Daoukro. Et la tendance a atteint son pic, la veille de l'application de l'interdiction des voyages d'Abidjan vers l'intérieur du pays. Constat confirmé par le secrétaire général de la mutuelle des chauffeurs de l'Ifou (Mugeci), Ky François. « Depuis peu, nous avons plus de voyageurs en provenance d'Abidjan qui arrivent



Le retour au village de certains fils de la région est diversement interprété.

à Daoukro. Et ce dernier jour, avant la mise en application de l'interdiction de voyage vers Abidjan, le nombre d'arrivées s'est accru.

Une situation qui inquiète les populations en place. D'ailleurs, le 21 Mars, lors d'une rencontre de sensibilisation avec le préfet de région, pré-

fet du département, le chef du village de Dengbè, Kouassi Kouadio, avait posé le problème : « Aujourd'hui, nous savons que tous les cas de

personnes contaminées sont à Abidjan et nous recevons au quotidien des parents, qui fuient cette situation, pour Daoukro. Quel comportement devons-nous avoir face à eux ? » L'autorité administrative, Julie Aka Sonoh, a conseillé d'observer avec eux les mêmes mesures de prévention et surtout de les isoler, en attendant d'être certain qu'ils n'ont pas le virus. Le chef du village avait répliqué que les isoler était compliqué dans la mesure où ces personnes vivent dans des cours communes et partagent des chambres communes. Face à cette situation complexe, certains habitants s'interrogent dans la ville et s'inquiètent que l'un de ces « Abidjanais » n'arrive avec le virus à Daoukro, comme le signifie l'enseignant N'Guessan Jacques : « Certes, ce sont nos parents qui reviennent nous voir, en fuyant la situation critique qui sévit à Abidjan, mais qu'est-ce qui prouve que l'un d'entre eux, n'est pas porteur du virus. Pis, il y a beaucoup d'entre eux qui n'ont plus remis les pieds ici depuis belle lurette et reviennent à cause de cette maladie. Cela in-

quiète un peu ». D'ailleurs, le cas de ceux qui ont mis les pieds dans leur localité, il y a longtemps et qui y reviennent ces jours-ci, a failli créer l'émeute à Krégbé, située à 7 km de Daoukro. Le sous-préfet de cette localité, Gnanmien Raoul, que nous avons eu au téléphone, nous a affirmé que les populations ont voulu s'en prendre à l'un d'entre eux. Car, le considérant comme quelqu'un qui revenait de l'Italie. « Je suis étudiant et l'université est fermée; pour éviter des dépenses inutiles à Abidjan, je préfère rentrer en famille à Daoukro », s'est justifié Kouakou Éric. N'Dri Jacob lui emboîtera le pas : « Moi je suis à Abidjan depuis longtemps. Je me débrouille dans un maquis, qui est fermé sur décision gouvernementale. Quoi de plus normal de revenir au village, même si cela fait une éternité que je n'ai pas foulé ce sol ». Comme solution à ces suspicions, Ky François a proposé des contrôles au thermomètre à infra-rouge, à chaque corridor d'entrée de la ville.

EDGAR YEBOUE

## Guerre totale en temps de paix !

Des dispositions de guerre en pleine paix ! Voilà le paradoxe que vit l'humanité tout entière. État d'urgence, couvre-feu, restriction générale des libertés publiques, fermeture des frontières, mobilisation exceptionnelle de forces de l'ordre... Chaque État se barricade. Chaque gouvernement montre un visage de guerre. Totale. A l'intérieur des territoires, c'est l'état de siège. Et ce n'est pas le fait d'un occupant, d'une armée étrangère, d'une menace humaine. La faute à une calamité naturelle ? A un volcan, un tsunami, un séisme ? Non, point du tout. Rien de tout cela. Hélas, la situation est pire. Car un tsu-

nami est géographiquement limité, quels que soient ses dégâts. Cela est encore plus vrai pour le volcan et pour les secousses sismiques. Ici, c'est toute la planète des hommes qui est menacée ! Même le sport n'est pas en reste. Les Jeux Olympiques viennent d'être reportés face à l'avancée olympique du mal. C'est une première que la fédération la plus prestigieuse du sport dans le monde ajourne sa compétition en temps de paix. C'est tout dire. Le mal ? Un virus, donc un simple microorganisme. De la Chine continentale, il s'est répandu, silencieusement, mais dangereusement, féroce-ment. États-Unis, France, Espagne, Grèce, Allemagne,

Inde, Brésil... En Iran, 1 762 nouveaux cas se sont signalés en un jour. En Italie, la pandémie a fait près de 800 morts en 24 heures ! Un vrai théâtre de guerre. Plus de 170 pays sont officiellement touchés pour un peu moins de 200 pays reconnus par les Nations unies. A ce jour, 2,5 milliards de personnes, soit plus du tiers de la population mondiale, sont confinées, menacées par la propagation fulgurante du virus dit Coronavirus ou Covid-19. L'on n'est pas loin du demi-million de personnes contaminées sur les cinq continents où l'on enregistre, en quelques semaines, 16 mille morts. Continent moins touché par les décès, l'Afrique n'en est

pas moins exposée. Et pour cause. Une fois que le mal foule le sol d'une région et qu'il cause des décès, c'est la boîte de Pandore. Voilà pourquoi chaque État déploie des trésors d'efforts pour éviter cette boîte de Pandore qui répand la mort. La France qui a franchi le seuil des 1000 morts s'est déclarée « en guerre » contre la pandémie, par la voix de son Président Emmanuel Macron. Au-delà, c'est toute la terre qui est en guerre, en temps de paix, contre un ennemi invisible qui se terre. Quand il passe, le Covid laisse le vide. Corona ou le croque-mort du siècle ? Triste couronne.

BENOIT HILI

## Un couvre-feu sanitaire diffère du couvre-feu sécuritaire

Quelques réticences ont été observées, hier, par endroits, à Abidjan. C'est même un euphémisme quand on étend l'observation à l'ensemble du pays. De nombreux Ivoiriens rusent avec le couvre-feu. Certaines personnes avec qui nous avons échangé sont à la recherche de « petits trucs » pour s'y soustraire. Comme par le passé. « Les couvre-feu et nous, on se connaît. Chaque fois qu'on l'instaure, on trouve un moyen de s'y dérober », ont-elles argué. Oui ! On a en mémoire quelques maquis ouverts ou créés dans des cours ou parkings pour se retrouver entre amis en plein couvre-feu. Parfois avec la complicité d'agents de force de l'ordre qui, si complices étaient-ils, s'assuraient que ces quelques groupuscules

de copains qui partageaient un verre dans leur quartier ne représentaient aucun danger. C'était juste parce que nous avions à faire à des couvre-feu sécuritaires. Des couvre-feux instaurés pour permettre à l'armée d'identifier tout ennemi et de le combattre. Ça, c'est pour la sécurité du pays, des institutions de la République. Ici, le contexte est totalement différent. Certes il y a un ennemi bien identifié, mais il ne menace nullement les institutions du pays. En tout cas, pas au sens où il a pour objectif de les renverser, comme des assaillants classiques. Ici, l'ennemi est un virus qui cherche à s'attaquer à tout le monde. Il utilise pour arme nos mains et recrute ses moyens de transport en chacun de nous. Comme contre ce virus, on n'a, pour l'instant,

aucune arme pour le combattre, on nous demande de nous protéger nous-mêmes et de refuser de lui servir de soldats, d'agents propagateurs. C'est tout le sens de l'actuel couvre-feu. Qui, lui, est sanitaire. Ruser avec lui, c'est s'exposer soi-même, exposer sa famille, ses proches et la nation. En ce qui me concerne, je n'ai jamais tué et cela n'a rien à avoir avec la présence d'un gendarme, policier ou magistrat. Je ne me suis jamais arrêté à un coin de la rue, dans le noir absolu pour dire : « Tiens, aucun élément des forces de l'ordre en vue ? Donc je peux tuer un être humain ». Jamais. Cette idée de provoquer des morts par un comportement irresponsable est insupportable à ma conscience. D'où ma stricte observation

des différentes mesures arrêtées. Parce qu'en servant d'agents propagateurs du virus, ce sont des dizaines de personnes que je mets en danger de mort. Quand je me regarde dans le miroir, ça ne me ressemble pas.

On n'aide pas un terroriste. Le coronavirus, c'est un terroriste. En termes de menace, de propagation de la terreur et de victimes, c'est probablement un terroriste 5 G. Alors vous imaginez-vous offrir vos services pour déposer bombes et munitions d'un terroriste dans votre maison, vos bureaux, votre quartier pour tuer des gens, y compris vous-mêmes ? Franchement. Et pourtant, c'est exactement ce qu'on fait quand on ruse avec les mesures instaurées.

BLEDSON MATHIEU

LE MINISTRE

005 22 MFP/DFP

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union - Discipline - Travail

### COMMUNIQUE

Le Ministre de la Fonction Publique communique :

En application des mesures arrêtées par le Conseil National de Sécurité dans le cadre de la lutte contre le coronavirus (COVID-19), et à la suite du message à la Nation du Chef de l'Etat le 23 mars 2020, les dispositions suivantes sont arrêtées dans toute l'Administration publique :

1. les horaires de travail sont aménagés comme suit :
  - ✓ de 09 heures à 14 heures sans interruption.
2. pendant toute la durée de la crise du coronavirus, les services doivent être organisés pour tenir compte des mesures sanitaires arrêtées par le Gouvernement notamment la distanciation d'au moins un mètre entre les agents dans un bureau ;
3. il est prescrit le travail par roulement dans les services avec le système de la double vacation ;

chaque Ministère reste responsable de la bonne organisation et de la continuité du service public dans son secteur d'activités.

Fait à Abidjan, le 25 Mars 2020

BENOIT HILI

Logements sociaux, financement des Pme, développement des régions...

## Ce qui va changer avec la Caisse des dépôts

Un an après son opérationnalisation, cette nouvelle institution publique est parvenue à nouer des partenariats avec l'écosystème financier traditionnel qu'il vient compléter pour accroître les possibilités de financement du développement.

Est-ce une institution financière de plus ? Serait-elle concurrente des banques et autres établissements financiers classiques ? Quel est son rôle dans le développement économique et social d'un pays ? Autant d'interrogations qui fusaient au sujet de la Caisse de dépôts et consignations de Côte d'Ivoire (Cdc-CI), et qui ont reçu des réponses appropriées au sortir de la Conférence-débat organisée début mars, à Abidjan-Plateau, par l'institution opérationnelle depuis janvier 2019 après sa création, un an plus tôt.

Sur la première interrogation concernant la place exacte de la Caisse dans le paysage financier national, le directeur général de la Cdc-CI, Fofana Lassina, a été clair : « Nous ne sommes pas une banque, et nous ne sommes pas non plus concurrents des banques. La Caisse de dépôts et consignations de Côte d'Ivoire est chargée, en vertu de la loi qui l'a créée, de la mobilisation et de la gestion sécurisée des fonds publics et privés, notamment les dépôts des professions juridiques (les notaires par exemple), les fonds d'épargne réglementés, les fonds de prévoyance sociale, l'épargne des institutions de microfinance coopérative et mutualiste, les fonds issus des comptes dormants et des comptes inactifs, les consignations de toute nature, les cautionnements administratifs divers, les ressources des marchés de capitaux ». Pour être complet sur le chapitre du positionnement exact de la Cdc-CI, le premier responsable de l'institution a ajouté que la Caisse a aussi une mission d'investisseur, plus précisément d'investisseur d'intérêt général, d'investisseur financier par la gestion de portefeuille diversifié constitué, entre autres, de bons du Trésor, d'actions, d'obligations publiques et privées. La Caisse peut aussi jouer un rôle de gestionnaire pour compte de tiers, par exemple de gestion de fonds de retraite, fonds de prévoyance et recapitalisation. Elle apporte également une expertise en ingénierie financière, lui permettant d'accompagner la mise en place de montages financiers.

**L'expertise de la Caisse de dépôts de France intégrée**  
Le modèle de la Caisse de dépôts, institution financière publique ayant pour mission de recevoir, conserver et gérer des ressources privées et les transformer pour financer des projets d'intérêt général, est certes d'expansion récente en Afrique, mais il n'est pas nouveau. Il a été imaginé



Le directeur général de la Cdc-CI, Lassina Fofana, signant la convention avec la Cdc France représentée par son Dg Eric Lombard, sous le regard attentif du ministre ivoirien de l'Économie et des Finances, Adama Coulibaly.

en France au début du XIXe siècle. Avec 151 milliards de dollars d'actifs financiers en 2017, la Caisse de Dépôts et Consignations (Cdc) française est devenu le premier investisseur institutionnel du pays. Des consœurs existent en Italie, au Brésil, au Portugal, en Belgique et au Québec.

La Caisse de dépôts de Côte d'Ivoire a donc eu le nez creux en sollicitant l'expertise de la Caisse de France, vieille de deux cents ans. Présent à la conférence-débat d'Abidjan, le directeur général du groupe Caisse de dépôts et consignations France (Cdc), Eric Lombard, a partagé l'expérience de son institution au cœur du développement des territoires français, et de l'immobilier social comme du financement des Pme.

Les actions de la Cdc pour le financement de l'économie se regroupent principalement autour de trois axes, qui intéressent particulièrement sa jeune homologue ivoirienne.

Le premier concerne le financement du logement social, une problématique qui tient à cœur au gouvernement ivoirien. Via la collecte de fonds par le biais du Livret A (livret d'épargne français), la Cdc prête ensuite aux organismes sociaux de l'habitat comme les offices publics de l'habitat (Oph), ou les entreprises sociales de l'habitat (Esh ex-SA HLM). Selon les statistiques, près d'un Français sur six est aujourd'hui logé dans le parc locatif social composé de plus de cinq millions de logements. Cette action en faveur

du logement des populations moyennes et modestes repose en partie (aux trois quarts) sur les prêts sur fonds d'épargne qui assurent le financement de la construction neuve et de la réhabilitation du parc existant, avec des volumes annuels de prêts de 12 milliards d'euros (moyenne 2000-2013 ; 1 euro-environ 655 FCfa) consentis pour le logement social et la politique de la ville. Par ailleurs, 6 milliards d'euros de prêts ont été consacrés aux infrastruc-

tures et à divers emplois d'intérêt général.

Ce dispositif de prêts, soutient l'institution, est sans équivalent dans les circuits financiers « classiques ». Les conditions financières privilégiées permettent aux organismes de logement social de produire des logements dans des conditions économiques de marché (coût de construction, foncier) tout en respectant des loyers fixés réglementairement, bien inférieurs aux niveaux de marché

libre. La Cdc a aussi pour mission de soutenir des politiques d'investissement dans les territoires. Un autre domaine prioritaire pour la Côte d'Ivoire, qui a entrepris une politique de développement régional à partir de pôles de compétitivité régionale devant valoriser les ressources des territoires ruraux et communaux. La Caisse française « finance des projets d'infrastructures de transport et apporte son expertise aux collectivités locales qui souhaitent lancer des projets. Elle investit également dans le domaine des technologies vertes et vise à favoriser la transition énergétique. Elle favorise la transition numérique ».

Enfin, la Cdc a une mission de soutien aux entreprises. Elle peut investir directement dans des entreprises pour favoriser leur développement, y compris à travers ses filiales présentes dans de nombreux domaines comme l'assurance (Cnp Assurances), le transport (Transdev), l'écologie (Institute for Climate Economics, Société Forestière), le tourisme (Compagnie des Alpes), le numérique (Cdc Arkhineo)...

La Cdc intervient particulièrement pour les entreprises ou activités qui peinent à trouver des financements comme le financement à l'export des Pme ou le financement des entreprises de l'économie sociale et solidaire. Elle utilise pour ce faire sa filiale - conjointe avec l'Etat - BPI France (Banque Publique d'Investissement). Dans un contexte ivoirien où le financement des Pme reste

largement en-deçà des besoins exprimés, il va sans dire que l'expérience de la Caisse de dépôts de France sera fort utile. L'une des retombées de la conférence-débat, sur ce point, est que la Cdc France s'est dit prête et résolue à accompagner sa consœur ivoirienne, comme elle avait du reste soutenu le déploiement des caisses d'Afrique du Nord. « Il y a une grande solidarité entre les caisses de dépôts du monde entier. Nous formons une famille, et serions particulièrement heureux d'apporter notre contribution au développement de la Cdc-CI », a promis M. Lombard qui a signé avec la Caisse ivoirienne une convention de coopération. Dont la mise en œuvre permettra sans doute à la Cdc-CI de changer radicalement la donne en Côte d'Ivoire, en matière de logement social, de financement des Pme et de développement équilibré des régions. Déjà, la Cdc-CI ambitionne de lancer un produit épargne diasporas qui permettra de diriger les fonds ainsi récoltés vers le financement de l'habitat pour les Ivoiriens vivant à l'étranger et confrontés à la problématique de la construction immobilière. En attendant, le directeur général, Lassina Fofana, poursuit ses rencontres avec les différentes parties prenantes, afin d'asseoir un bon niveau de fonds propres nécessaires pour se déployer sur les différents chantiers sur lesquels la Caisse est attendue.

VALENTIN MBOUGUENG

## Caisse des dépôts et de consignations de Côte d'Ivoire Un accueil favorable de l'écosystème financier

Je suis impressionné par la rapidité avec laquelle la Caisse de dépôts et consignations de Côte d'Ivoire (Cdc-CI) se constitue ». Le directeur général de la Caisse de dépôts de France ne croyait pas si bien dire : en l'espace d'un an d'opérationnalité, la Cdc-CI est en effet parvenue à abattre un travail remarquable, en obtenant, entre autres, l'adhésion des différents acteurs de l'écosystème financier ivoirien. Le président de l'Association professionnelle des banques et établissements financiers de Côte d'Ivoire (Apbf-CI), Daouda Coulibaly, le directeur général de la Bourse régionale des valeurs mobilières (Brvm), Edoh Kossi Amenounvé, le directeur général de la Caisse nationale de prévoyance sociale, Denis Charles Kouassi, le directeur

général de la caisse générale de retraite des agents de l'Etat (Cgrae), Abdrahmane Berté, le représentant de la Banque africaine de développement (Bad), Emmanuel Diarra, chef de division du développement des marchés capitaux, se sont joints aux patrons des Caisse de dépôts de Côte d'Ivoire et de France, pour traduire leur volonté de travailler en partenariat pour que le nouvel acteur financier qu'est la Caisse de dépôts et consignations de Côte d'Ivoire réussisse ses missions.

Comme pour joindre l'acte à la parole, le directeur général de l'institution de prévoyance sociale Cgrae, M. Berté, a annoncé la participation effective de la Cgrae au renforcement de la Cdc-CI, après avoir rappelé la convention conclue le 7 janvier portant cadre de coopération avec la Cdc-CI et pré-

cisant le cadre opérationnel de ce partenariat. Lequel porte sur la nature des fonds que l'IPS-Cgrae peut confier à la Cdc-CI ainsi que sur la conclusion de mandats spécifiques à chaque opération. Il s'agit pour la Cgrae, dira M. Berté, de « soutenir les investissements publics tout en renforçant les capacités de financement des prestations sociales sur le long terme ».

Le chef de division du développement des marchés de capitaux à la Bad, Emmanuel Diarra, déclare que le renforcement des capacités des agents de la Caisse des dépôts et de consignations de Côte d'Ivoire (Cdc-CI) est important pour l'amélioration de la gouvernance, d'autant plus que leur rôle de collecte de fonds et de réinvestissement fait appel à la question du risque. Il intervenait sur la

problématique du rôle de la Caisse de dépôts dans le développement économique du pays, le 4 mars à Abidjan.

Le directeur général de la Brvm, Edoh Kossi Amenounvé, a d'abord expliqué quelques performances des Caisse de dépôts en citant l'exemple du groupe Caisse des dépôts de France qui a placé 148 milliards de dollars sur le marché, ainsi que la Caisse des dépôts du Québec qui a réalisé un placement de 340 milliards de dollars (1 dollar = 655 FCfa). Avant de proposer trois axes de collaboration possibles avec la Cdc-CI dont il a salué l'avènement : les placements sur le marché ; être un émetteur de référence sur le marché ; aider la caisse à devenir un investisseur de premier plan.

V. MBOUGUENG

Face à la pandémie de la maladie à coronavirus (Covid-19)

# Ouattara décrète l'état d'urgence

Le Chef de l'Etat, Alassane Ouattara, s'est adressé, hier, à ses compatriotes.

Il a annoncé de nouvelles mesures dans le cadre de la lutte contre le Covid-19.

Mes chers compatriotes,  
Chers amis de  
la Côte d'Ivoire,

Depuis décembre 2019, le monde entier est confronté à une pandémie sans précédent liée au coronavirus (COVID-19). Cette pandémie frappe tout le monde, sans distinction de race, d'âge ou de religion. Cette maladie peut être mortelle. Le COVID-19 est extrêmement contagieux et se propage rapidement, au contact ou en étant simplement à proximité d'une personne atteinte.

A ce jour, plus de 340.000 personnes sont infectées dans le monde et près de 15.000 décès ont été enregistrés à cause du CORONAVIRUS.

Je m'incline devant la mémoire de toutes les victimes décédées à travers le monde.

Mes chers compatriotes,

Notre pays n'est malheureusement pas épargné puisque, entre le 11 et le 22 mars 2020, vingt-cinq (25) cas confirmés de COVID-19 ont été enregistrés en Côte d'Ivoire.

A ce jour, même si notre pays n'a pas connu de perte en vie humaine, ce bilan reste trop élevé au regard des mesures que nous avons prises.

En effet, le Gouvernement, avec l'appui de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), a mis en place un plan de réplique axé sur la surveillance épidémiologique et biologique, la prévention, la prise en charge des malades éventuels, l'information et la sensibilisation des populations sur le respect des mesures de prévention du COVID-19. Ce plan de réplique a été adopté en Conseil des Ministres, le mercredi 4 mars 2020.

Un comité de veille présidé par le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique et composé de l'Institut National d'Hygiène Publique, de l'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire, du SAMU (le Service d'Aide Médicale d'Urgence) et du Service des Maladies



SEM. Alassane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire.

été mis en place et tient des réunions hebdomadaires, nnelles dans le cadre de la lutte contre cette pandémie.

**C'est ensemble, dans l'union, la solidarité et la discipline que nous sortirons de cette crise sanitaire à laquelle nous devons faire face. J'adresse mes encouragements à l'ensemble des acteurs impliqués dans la lutte contre la pandémie Covid-19, en particulier le personnel médical à qui je rends hommage pour son dévouement.**

Infectieuses et Tropicales du Centre Hospitalier Universitaire de Treichville, a

pour coordonner les orientations stratégiques ainsi que les actions opération-

J'ai moi-même présidé, le lundi 16 mars dernier, un Conseil National de Sécurité

secondaire et supérieur pour une période de 30 jours ;

- la fermeture des boîtes de nuit, des cinémas et des lieux de spectacle ;
- La gratuité totale du diagnostic et de la prise en charge de tous les cas suspects et confirmés de COVID-19.

Ces mesures ont été complétées par la fermeture des frontières terrestres, maritimes et aériennes à tout trafic de personnes, le dimanche 22 mars 2020 à minuit.

Mes chers compatriotes,

Malheureusement la pandémie du coronavirus continue de progresser.

Afin d'éviter la propagation de cette maladie dans notre pays, il est impérieux d'adopter les bonnes pratiques et de mettre en application les mesures de prévention recommandées par le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique et l'Organisation Mondiale de la Santé, à savoir :

- Se laver fréquemment et soigneusement les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydro-alcoolique ;
- Tousser ou éternuer dans le creux du coude ou dans un mouchoir et le jeter immédiatement ;
- Saluer sans se serrer la main, sans accolades et sans embrassades ;
- Respecter une distance d'au moins un mètre entre les personnes ;
- Éviter les rassemblements de plus de 50 personnes.

Ce sont des gestes simples mais qui peuvent sauver des vies : la vie de chacun d'entre nous, la vie des personnes que nous aimons, la vie de nos voisins, de nos collègues. Je veux donc appeler chaque Ivoirienne et chaque Ivoirien, chaque habitant de la Côte d'Ivoire à la responsabilité, au civisme et à la discipline. Protégeons-nous et protégeons les autres. Stoppons la propagation du coronavirus en étant disciplinés et en appliquant les mesures de prévention.

rité extraordinaire au cours duquel, nous avons, sur la base des recommandations du Comité de veille, pris 13 mesures complémentaires en vue de limiter la propagation du Coronavirus dans notre pays, notamment :

- la suspension de l'entrée en Côte d'Ivoire des voyageurs non ivoiriens en provenance des pays ayant plus de 100 cas confirmés de maladie à coronavirus (COVID-19) ;
- la mise en quarantaine des cas suspects et des contacts des malades dans les centres réquisitionnés par l'Etat ;
- la fermeture de tous les établissements d'enseignement préscolaire, primaire,

Mardi 24 mars 2020

Chères soeurs, chers frères,

Dans cette lutte que nous menons contre la propagation du COVID-19, notre principal ennemi sera l'indiscipline et le non-respect des consignes de prévention. Oui, le manque de discipline nous met en danger et met en danger les autres. Je voudrais, à cet égard, condamner les actes d'indiscipline et les cas d'exception qui ont perturbé le démarrage des opérations de mise en quarantaine, à l'INJS, des ressortissants ivoiriens et des résidents permanents non ivoiriens à leur entrée sur le territoire ivoirien.

Je voudrais réaffirmer que nous sommes tous égaux devant la loi et devant la maladie. Par conséquent, je n'accepterai pas que cela se produise à nouveau.

J'exhorte toutes les forces vives de la Nation : les chefs traditionnels, les guides religieux, les leaders politiques, les élus, les artistes, les sportifs, les professionnels des médias et tous les autres membres de la société civile à se joindre au Gouvernement pour l'information et la sensibilisation de nos populations.

Nous devons être unis face à cette maladie en renforçant la sensibilisation autour de nous, auprès de nos enfants, de nos familles, de nos amis.

Mes chers compatriotes, Le Gouvernement et moi-même suivons avec une attention particulière l'évolution de la situation dans notre pays.

Nous restons fermement engagés à mobiliser tous les moyens pour venir à bout de cette terrible pandémie.

Ainsi, face à la progression de la pandémie dans notre pays, j'ai décidé de renforcer les dispositions déjà en vigueur.

C'est pourquoi, je déclare l'état d'urgence sur toute l'étendue du territoire national, conformément à la loi n°59-231 du 7 novembre 1959. Des mesures additionnelles seront prises pour renforcer le dispositif de prévention mis en place par le Conseil National de Sécurité. Toutes ces dispositions ont fait l'objet d'un décret que je viens de signer aujourd'hui-même. Il s'agit de :

- 1- La fermeture de tous les maquis et restaurants à compter de ce lundi 23 mars 2020 à minuit, après celle des bars, des boîtes de nuit, des cinémas et des lieux de spectacle ;
- 2- L'instauration d'un couvre-feu de 21 h à 5 h du matin, à compter du mardi 24 mars ;
- 3- La régulation des trans-



capacités des industries pharmaceutiques, des laboratoires et des structures de diagnostic et de prise en charge sur l'ensemble du territoire national ;

7- La détection précoce, la prise en charge rapide et l'isolement en toute confidentialité des malades ;

8- La mise en place d'un centre d'appels dédié au Covid-19 et d'un système d'alerte et de suivi utilisant,

maladie à travers un plan de riposte national, d'un montant de 95 milliards 880 millions de F CFA, qui vise à briser la chaîne de transmission de la maladie, à garantir la meilleure prise en charge des malades, à isoler et à suivre les personnes qui ont été en contact avec ces malades. Ce plan permettra aussi de poursuivre les efforts pour maintenir les populations à l'abri de la contamination. J'ai également instruit le Premier Ministre de me faire une évaluation de l'im-

impact économique et financier, en concertation avec le secteur privé, en vue de soutenir notre outil économique et soulager les populations.

**Mes chers compatriotes,** C'est ensemble que nous stopperons la propagation du coronavirus en Côte d'Ivoire. J'invite donc les leaders politiques, les élus (députés, sénateurs, maires, conseillers municipaux et régionaux), les Religieux, les Chefs traditionnels, les

Tradipraticiens, les Ordres Professionnels et les Syndicats, les Opérateurs Economiques ainsi que la société civile à s'impliquer activement dans la mise en oeuvre de ces dispositions. J'exhorte chacune et chacun d'entre vous, encore une fois, à respecter scrupuleusement toutes les mesures de prévention prises par le Gouvernement. Que Dieu bénisse la Côte d'Ivoire.

Je vous remercie.

**J'exhorte chacune et chacun d'entre vous, encore une fois, à respecter scrupuleusement toutes les mesures de prévention prises par le gouvernement. Que Dieu bénisse la Côte d'Ivoire !**

C'est un appel à l'union sacrée que je veux lancer, pour sauver nos vies, pour sauver notre chère Côte d'Ivoire.

C'est ensemble, dans l'union, la solidarité et la discipline que nous sortirons de cette crise sanitaire à laquelle nous devons faire face.

J'adresse mes encouragements à l'ensemble des acteurs impliqués dans la lutte contre la pandémie COVID-19, en particulier le personnel médical à qui je rends hommage pour son dévouement.

ports interurbains, intercommunaux, intra-communaux et l'interdiction des déplacements non autorisés entre Abidjan et l'intérieur du pays ;

4- Le confinement progressif des populations par aire géographique, en fonction de l'évolution de la pandémie ;

5- La création de couloirs humanitaires pour venir en aide aux personnes ou aux communautés ayant un besoin urgent d'assistance ;

6- Le renforcement des

notamment, les nouvelles technologies de l'information et de la communication ; Je demande aux forces de sécurité de faire appliquer strictement ces mesures en vue de protéger les populations, dans le souci d'éviter la propagation du coronavirus dans notre pays.

J'ai aussi instruit le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, en vue de donner des suites judiciaires au non-respect de ces mesures et à la diffusion de fausses informations.

Par ailleurs, nous allons renforcer le dispositif opérationnel de prévention et de prise en charge de la

## Les 8 mesures fortes

- 1- La fermeture de tous les maquis et restaurants à compter de ce lundi 23 mars 2020 à minuit, après celle des bars, des boîtes de nuit, des cinémas et des lieux de spectacle ;
  - 2- L'instauration d'un couvre-feu de 21 h à 5 h du matin, à compter du mardi 24 mars ;
  - 3- La régulation des transports interurbains, intercommunaux, intra-communaux et l'interdiction des déplacements non autorisés entre Abidjan et l'intérieur du pays ;
  - 4- Le confinement progressif des populations par aire géographique, en fonction de l'évolution de la pandémie ;
  - 5- La création de couloirs humanitaires pour venir en aide aux personnes ou aux communautés ayant un besoin urgent d'assistance ;
  - 6- Le renforcement des capacités des industries pharmaceutiques, des laboratoires et des structures de diagnostic et de prise en charge sur l'ensemble du territoire national ;
  - 7- La détection précoce, la prise en charge rapide et l'isolement en toute confidentialité des malades ;
  - 8- La mise en place d'un centre d'appels dédié au Covid-19 et d'un système d'alerte et de suivi utilisant, notamment, les nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- Je demande aux forces de sécurité de faire appliquer strictement ces mesures en vue de protéger les populations, dans le souci d'éviter la propagation du coronavirus dans notre pays.
- J'ai aussi instruit le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, en vue de donner des suites judiciaires au non-respect de ces mesures et à la diffusion de fausses informations.
- Par ailleurs, nous allons renforcer le dispositif opérationnel de prévention et de prise en charge de la maladie à travers un plan de riposte national, d'un montant de 95 milliards 880 millions de F CFA, qui vise à briser la chaîne de transmission de la maladie, à garantir la meilleure prise en charge des malades, à isoler et à suivre les personnes qui ont été en contact avec ces malades. Ce plan permettra aussi de poursuivre les efforts pour maintenir les populations à l'abri de la contamination. J'ai également instruit le Premier Ministre de me faire une évaluation de l'impact économique et financier, en concertation avec le secteur privé, en vue de soutenir notre outil économique et soulager les populations.

**CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention**

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Eviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les œufs.

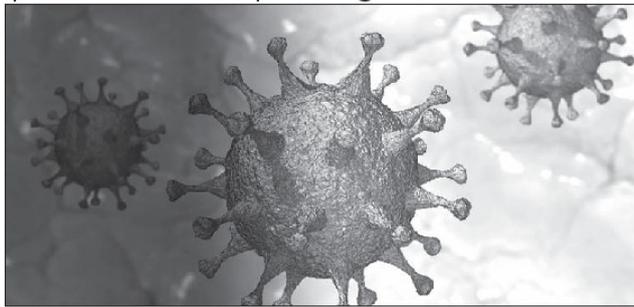
POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE 143 ou 101 OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 132

# Lutte contre le coronavirus

## Les États africains demandent des faveurs sur les services de la dette

Les ministres africains des Finances appellent à une riposte coordonnée contre le Covid-19, pour atténuer l'impact négatif sur les économies et la société.

Les ministres africains des finances ont arrêté une série de mesures lors d'une conférence virtuelle, le 19 mars, pour un échange d'idées sur les efforts de leurs gouvernements respectifs en vue de faire face aux impacts sociaux et économiques du Covid-19. Après avoir constaté l'impact négatif de la pandémie sur l'économie de leurs pays respectifs, les ministres africains des finances ont estimé que l'Afrique a besoin d'une urgence de relance économique à hauteur de 100 milliards de dollars américains (environ 60942160000000 F Cfa). « En tant que telle, l'exonération de tous les paiements d'intérêts, estimée à 44 milliards de dollars américains (environ 26814550400000 F Cfa) pour 2020, et l'extension possible de la dérogation à moyen terme, fourniraient un espace fiscal et des liquidités immédiats aux gouvernements, dans leurs efforts visant à lutter contre la pandémie de Covid-19. L'exonération des paiements d'intérêts devra inclure non seulement les paiements d'intérêts sur la dette publique, mais également sur les obligations souveraines. Pour les États fragiles, les ministres conviennent de la né-



La pandémie du coronavirus a un impact négatif sur l'économie mondiale.

cessité d'envisager l'exonération de capital et d'intérêts et d'encourager l'utilisation des installations existantes de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international (Fmi), de la Banque africaine de développement (Bad) et d'autres institutions régionales», lit-on dans le communiqué final de la réunion. Par ailleurs, les ministres soulignent la nécessité de soutenir le secteur privé et de protéger plus de 30 millions d'emplois à risque, en particulier dans les secteurs du tourisme et des compagnies aériennes à travers le continent. Dans d'autres secteurs essentiels, notamment

l'agriculture, les importations et les exportations, les produits pharmaceutiques et les services bancaires, les ministres conviennent que tous les paiements d'intérêts et de capital sur la dette des entreprises, les baux, les facilités de crédit accordées, les mécanismes de refinancement et les mécanismes de garantie devront être utilisés pour exonérer, restructurer et fournir de la liquidité en 2020. Une ligne de liquidité devra également être mise à la disposition du secteur privé pour garantir la continuité des achats essentiels et que toutes les Pme dépendantes du commerce puissent continuer à fonctionner. Ces me-

ures, comme convenues, doivent accompagner une politique d'ouverture des frontières commerciales. À cet égard, les ministres font remarquer que l'Europe et les États-Unis, en particulier, peuvent intégrer cela dans le cadre de leur relance à leurs systèmes privés et financiers, selon le communiqué. Dans le cadre d'une mesure sanitaire immédiate, une riposte coordonnée est nécessaire dans la logistique et la livraison d'équipements de test, soutiennent les ministres africains de l'Économie et des Finances. À cet égard, ils soulignent la nécessité de travailler avec l'Oms et les institutions continentales exist-

limitées et du fait que la plupart des produits pharmaceutiques et médicaux consommés en Afrique sont importés, les ministres appellent la communauté internationale à soutenir la modernisation des infrastructures sanitaires et à fournir un soutien direct aux installations existantes.

**DAVID YA**  
(source: Section de la communication Commission économique pour l'Afrique)

### Communiqué du Gouvernement

Des rumeurs sur les réseaux sociaux font état de ce que le Gouvernement a décidé de payer plus tôt que prévu les salaires du mois de mars 2020, en vue d'un confinement des populations. Nous voudrions faire remarquer que ces informations sont fausses et visent à semer la crainte ainsi que la panique au sein de la population. Elles traduisent une méconnaissance des règles et procédures qui régissent le règlement des dépenses publiques. Ces rumeurs s'appuient sur la note signée le 19 mars 2020 par les Ministres chargés du Budget et des Finances, donnant instruction au Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique de payer les salaires des fonctionnaires, des agents de l'Etat et des agents contractuels des Etablissements Publics Nationaux, des projets, des Collectivités décentralisées, des Agences d'exécution, des Experts des conventions BNED-Régie et des agents contractuels gérés par les sociétés prestataires de service pour le mois de mars 2020. En effet, cette disposition est une procédure habituelle exécutée au début de chaque année pour certains types de dépenses dont les salaires et les dépenses d'abonnement, en vue d'assurer leur paiement à bonne date. Ces dépenses sont normalement engagées par les gestionnaires des crédits et les ordonnateurs délégués sur le budget de leurs structures, dès qu'ils ont réalisé les formalités administratives d'habilitation à exécuter le budget. La réalisation de ces formalités ayant connu un retard en cette année 2020, avec le basculement en mode budgét-programmes, les Ministres en charge de la gestion des finances publiques donnent exceptionnellement instruction au Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique d'exécuter ces dépenses particulières plutôt que d'attendre les engagements des gestionnaires de crédit et ordonnateurs délégués. Dès que les formalités administratives sont remplies par ces derniers, les dépenses sont régularisées par les acteurs concernés de la dépense publique sur les crédits budgétaires ouverts à cet effet. Nous tenons à rassurer que les salaires seront versés, comme à l'accoutumée, aux périodes habituelles de paiement grâce à cette disposition particulière. Nous voudrions inviter la population à garder son calme, à rester sereine et surtout à continuer d'observer les mesures de précaution définies par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la pandémie du coronavirus.

COMMUNIQUE DU MINISTRE AUPRES DU PREMIER MINISTRE, CHARGE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT SUR LE PAIEMENT PAR AVANCE DES SALAIRES ET AUTRES DEPENSES SENSIBLES DU MOIS DE MARS 2020

### Message du président de la Commission de la Cedeao sur le coronavirus

Depuis quelques mois, le monde entier fait face à la pandémie du Coronavirus (COVID-19). Ce virus a déjà contaminé plusieurs centaines de milliers de personnes et causé des dizaines de milliers de morts à travers le monde. Les pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest n'ont pas été épargnés par cette pandémie. Ils font face depuis quelques semaines aux premiers cas confirmés contaminés par ce virus. Malgré les nombreux efforts déployés par les Etats membres pour contenir la maladie, on dénombre malheureusement, à ce jour, plus d'une centaine de cas à travers notre région et 3 morts au Burkina Faso. Le Président de la Commission de la CEDEAO présente ses condoléances au Burkina Faso et souhaite un prompt rétablissement aux personnes affectées par ce virus. La Commission de la CEDEAO est résolument engagée à accompagner tous les Etats membres dans leurs efforts pour enrayer cette pandémie. Des actions ont déjà été prises dans ce sens et se poursuivront. Le Président de la Commission appelle les populations à mettre en œuvre les mesures recommandées par les Autorités sanitaires et au respect des consignes usuelles d'hygiène. Ensemble et dans la solidarité, nous vaincrons le Covid-19.

Je vous remercie.  
Abuja, le 23 Mars 2020.

**CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention**

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Eviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les œufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE 143 ou 101 OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366

Mardi 24 mars 2020

Fraternité-Matin

Nation

5

# • Les partenaires s'engagent à soutenir le plan de riposte gouvernemental

À la sortie d'une rencontre de près d'une heure avec le gouvernement, hier au Plateau, les Partenaires techniques et financiers (Ptf) ont décidé d'apporter leur soutien à l'État de Côte d'Ivoire. « Collectivement, nous saluons le plan de riposte que vous avez mis en place. Nous allons le soutenir », a déclaré Gilles Huberson, ambassadeur de France en Côte d'Ivoire au nom des Ptf. Ces partenaires sont le groupe de la Banque mondiale, l'Agence américaine pour le développement international (Usaid), l'Organisation mondiale de



Le chef du gouvernement (à gauche, au centre) a eu, hier, une séance de travail fructueuse avec les partenaires techniques et financiers. (PHOTO : JOSEPHINE KOUADIO)

gement à soutenir votre plan de riposte. C'est un moment grave, un moment important. On est ensemble et nous vous soutenons », a rassuré le diplomate français. Même si aucun détail de ce plan de riposte n'a filtré, selon le Premier ministre, Amadou Gon Coulibaly, qui avait à ses côtés plusieurs membres du gouvernement, c'est « un plan ambitieux » qui a été présenté aux Partenaires techniques et financiers. « Je voudrais donc me réjouir de la qualité de ce plan, surtout de l'engagement des partenaires à soutenir le gouvernement pour que nous puissions contenir l'évolution de la pandémie, prendre en charge nos compatriotes et tous ceux qui vivent en Côte d'Ivoire et qui pourraient être affectés », s'est félicité le chef du gouvernement. Une réunion encore plus technique, selon l'ambassadeur de France en Côte d'Ivoire, devrait permettre d'« aller au fond des

choses ». Au cours de cette rencontre, le Premier ministre a lancé un appel à tous les Ivoiriens et à tous ceux qui vivent en Côte d'Ivoire : « Il faut respecter les recommandations édictées par le gouvernement. Il faudrait que tout le monde sache que le gouvernement est fortement mobilisé sous l'autorité du Président de la République pour protéger nos concitoyens ». La rencontre entre le chef du gouvernement et les Ptf intervient dans un contexte où la Côte d'Ivoire a enregistré 25 cas (zéro décès et deux cas de guérison). Le 16 mars, une réunion extraordinaire du Conseil national de sécurité (Cns), présidée par le Chef de l'Etat, Alassane Ouattara, a pris 13 importantes mesures pour endiguer la propagation du coronavirus. A ce jour, cette pandémie a fait près de 15 000 morts dans le monde ■

ANOH KOUAO

## • Mariatou Koné distribue des kits hygiéniques à Abobo, Yopougon et Koumassi

Les autorités allient la sensibilisation aux mesures préventives pour éviter la propagation du coronavirus. C'est dans cette perspective que la ministre de la Solidarité, de la Cohésion sociale et de la Lutte contre la pauvreté, Mariatou Koné s'est rendue, hier, à Anonkouakouté à Abobo. Dans ce village ébrié, elle a remis au chef Akého Antoine Gogoua et ses notables des kits hygiéniques afin qu'ils les distribuent à leurs administrés. Ce pack était constitué de gants de protection, de gel hydroalcoolique, de masques de protection et de savon.



La ministre portant un masque et des gants de protection, en train de présenter les produits des kits hygiéniques au chef du village d'Anonkouakouté, Akého Antoine Gogoua. (PHOTO: DR)

Mariatou Koné a précisé que le gouvernement l'a chargée de venir remettre ces kits aux couches sociales en vue de les aider à se prémunir contre cette pandémie qui fait des ravages dans le monde. « Nous sommes là pour vous sensibiliser, renforcer la prévention contre la maladie. Ce virus est mortel. Il ne trie pas. Il s'attaque aux riches, aux pauvres, donc à tout le monde. Il faut appliquer les mesures du Conseil national de sécurité. Nous sommes là pour vous dire de respecter ces consignes », a-t-elle insisté. Avant de demander à la chefferie d'Anonkouakouté de ne pas garder les kits hygiéniques reçus, mais de les distribuer aux populations. La ministre de la Solidarité,

de la Cohésion sociale et de la Lutte contre la pauvreté a invité son auditoire (moins de 50 personnes réunies dans la salle) à suivre l'exemple des pays qui sont en passe de vaincre ce virus mortel. « Pour ce faire, vous devez vous laver régulièrement les mains, utiliser le gel hydroalcoolique, tousser et éternuer dans des mouchoirs dont vous devez aussitôt vous débarrasser, porter des cache-nez, éviter de vous serrer la main, de se faire des accolades ou simplement rester confinés chez vous », a-t-elle conseillé. Et l'émissaire du gouvernement d'insister : « En respectant ces consignes, vous vous protégez contre cette maladie et limitez sa pro-

pagation ». Après Anonkouakouté à Abobo, Mariatou Koné a mis le cap sur Yopougon. Dans les locaux de la mairie de cette cité, elle a également remis au premier magistrat, Gilbert Koné Kafana, des kits à distribuer aux populations. Elle a sensibilisé les personnes dans la salle au danger du coronavirus et aux mesures à observer pour s'en protéger. A la mairie de Koumassi où elle a été reçue, peu de temps après, par le maire Ibrahim Cissé Bacongo, la ministre de la Solidarité, de la Cohésion sociale et de la Lutte contre la pauvreté a posé le même acte, suivi de conseils avisés pour éviter la propagation de ce virus mortel ■

KANATÉ MAMADOU

## • La mesure de réduction des passagers dans les transports foulée aux pieds

Les recommandations du gouvernement appelant à garder une distance d'au moins un mètre de son voisin et les mesures prises par les transporteurs eux-mêmes d'interdire aux véhicules communément appelés "Gbaka" et aux taxis intercommunaux et communaux de limiter le nombre de passagers ne sont pas appliquées. Hier lundi, dans la commune de Yopougon et sur les lignes de Gbaka (Yopougon-Adjamé), les habitudes n'ont pas changé.



Les Gbaka continuent de faire le plein de passagers à Yopougon. (PHOTO: DR)

La plupart des véhicules de transport n'ont pas arrêté de prendre des passagers dans les limites imposées par le Haut conseil du patronat des entreprises de transport routier de Côte d'Ivoire (Hocptr). A savoir quatre passagers, y compris le conducteur, au lieu de cinq dans les taxis communaux et taxis compteurs, 14 passagers dans les "Gbaka" au lieu de 20 et cinq usagers contre sept dans les taxis intercommunaux de type "Picnic". « Depuis ce matin, j'attends un gbaka un peu vide, mais ils viennent presque

pleins. J'ai peur d'être coincée », confie Anne-Marie Gballou. La jeune femme, abordée au carrefour Siporex de Yopougon, dit ne pas comprendre le non-respect par les chauffeurs de la mesure de réduction des passagers dans les cars. « En venant, j'ai vu des policiers contrôler des voitures au niveau de Saint-André. Je ne sais pas si c'est pour faire appliquer cette mesure. Mais les "Gbaka" qui passent vite à leur niveau viennent faire le plein de passagers ici avant de poursuivre leur chemin à

Adjamé », fait également remarquer André Koffi. Outre la limitation du nombre d'usagers, les mesures enjoignant aux chauffeurs et aux convoyeurs (ou apprentis) de porter des cache-nez ne passent quasiment pas, elles-aussi, chez les concernés. Dans presque tous les taxis et "Gbaka" que nous avons rencontrés le long de notre trajet (Yopougon-Adjamé), les conducteurs ne portaient pas ce petit outil de protection ■

GERMAIN GABO

**CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention**

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Eviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les oeufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE **143 ou 101** OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366

6

**Eternité Matin Nation**

Mardi 24 mars 2020

## • Grand-Bassam vit au ralenti

**G**rand-Bassam, ce dimanche 22 mars. Il est 13h30. Plage Étoile du sud. Une demi-douzaine de personnes constituées essentiellement de vendeuses de coco et de cacahuètes devisent tranquillement sous les cocotiers et au bas de la clôture de l'hôtel. La scène est surréaliste. Cet endroit habituellement bondé est désert! Il n'y a quasiment personne sur la plage. « Les gens ont compris. Ils ne sortent plus. C'est bien », commente Abdoulaye Diarra, la quarantaine, un habitué des plages de Grand-Bassam, venu acheter des noix de coco. Si effectivement, les gens semblent avoir compris, il y a tout de même quelques accrocs de la baignade qui sont là. On en aperçoit au fond, à gauche sur la plage. Juste une vingtaine. Et c'est tout. Parce qu'il est difficile d'être



Les plages de Grand-Bassam, ce dimanche 22 mars, à 13h. (PHOTO : A. HALA)

en grand nombre au même endroit, aujourd'hui. Des agents de la police maritime y veillent. Ils sont appuyés par une patrouille de la police municipale. Il s'agit d'éviter la baignade en groupe.

La mairie de Grand-Bassam s'est donc impliquée dans la lutte contre la fréquentation des plages en ces temps de Covid-19. Le chef de cabinet du maire, Kongo Joselyne, est sur le terrain. Ac-

compagné du responsable socio-culturel de la mairie, Yao Edouard, il parcourt les plages pour s'enquérir de la situation. Dès qu'il constate la formation d'un attroupement, il informe les agents de la po-

lice maritime. Ce dimanche, le quartier France de Grand-Bassam est véritablement une ville morte. Les rues sont vides. Il n'y a pas de ballet de voitures. Il n'y a quasiment personne. Les restaurants, les hôtels, les loueurs de bungalows : c'est la grande galère. Paradis tropical, Assoyam, Taverne Bassamoise, la Playa, Madraque, les Trois Cocotiers, etc. Tous ces hôtels et autres, dont les restaurants, les piscines et parkings, d'ordinaire bondés les week-ends, sont vides, ce dimanche. En longeant la plage vers le village d'Azuret, la constatation est la même. Les tenanciers de bungalows qui y prospèrent, ont tous les mines fermées. Leurs rabatteurs se ruent... en vain sur les rares véhicules qui rallient Abidjan par la piste Azuret-Modeste. En fait, la plupart

de ces voitures viennent d'un enterrement au cimetière de Grand-Bassam situé juste à côté. La situation est d'autant plus désespérée que la gendarmerie veille au grain – comme l'atteste la présence de véhicules de patrouille. Un propriétaire de Bungalow au village de Modeste explique qu'« il n'y a personne dans nos espaces parce que les gendarmes font sortir les clients ». A Modeste, même l'Espace le Pervers » qui fait sensation, ces temps-ci, est totalement vide. Il n'y a pas un seul client... pervers. « Les pseudo-nudistes, ces filles qui se baignent toutes nues dans la lagune pour aguicher les habitués des lieux, ne sont pas là », explique un sachant, le sourire en coin ■

ALAKAGNI HALA

## • Yamoussoukro : on s'exerce au confinement



Le directeur régional du Commerce et de l'Industrie, Bamba Lanciné, s'engage à mener une guerre contre les commerçants véreux en cette conjoncture difficile pour tous.

**D**ès l'annonce des 13 mesures vigoureuses du gouvernement, le 16 mars, visant à

contrôler la maladie du Covid-19, les premières structures à les respecter scrupuleusement à Yamoussoukro sont les établissements scolaires publics et

privés ainsi que les lieux de culte qui drainent du monde. Les Yamsois et Yamsoises (habitants de Yamoussoukro), quant à eux, ont continué à s'offrir leur liberté quotidienne, malgré la présence de la pandémie sur le sol ivoirien. Face à cette indifférence qui menace la vie de tous, le préfet de région, préfet du département de Yamoussoukro, Brou Kouamé, qui, depuis le mois de janvier déjà, attirait l'attention des directeurs et chefs de service sur cette pandémie, à l'occasion des rencontres mensuelles qu'il a initiées il y a deux ans, est monté au créneau pour réactiver le Comité départemental de lutte contre les épidémies. A cette rencontre d'information et de sensibilisation, qui a eu lieu le 20 mars dans les locaux de la préfecture, il a engagé les populations au strict respect des mesures édictées. Les responsables des différents services et les populations dans leurs diverses

composantes ont tous été mis face à leurs responsabilités. **Les forces de l'ordre prennent leurs responsabilités** A la suite de cette rencontre et eu égard aux actions des forces de l'ordre, les populations se confinent de plus en plus. Conformément à la mesure de fermeture des bars, restaurants et boîtes de nuit qui accueillent du monde, les forces de l'ordre ont décidé d'assumer leur part de responsabilité, en invitant les responsables de ces structures de plaisance à baisser pavillon. De même, les clients sont priés, avec courtoisie, de rentrer chez eux. Le samedi 22 mars encore, aux environs de 20h, la gendarmerie était obligée de parcourir la gare routière pour contraindre les gérants de maquis à fermer leur commerce, tout en demandant aux clients d'évacuer les lieux. La police en a fait de même avec les nombreux

maquis et bistrotts de la capitale politique et administrative. **On fait des provisions pour prévenir le pire.** En attendant de recevoir leurs salaires, les fonctionnaires et des travailleurs qui ont un peu de moyens se ruent vers les supermarchés et marchés pour se procurer du gel hydroalcoolique, des vivres et non vivres, à l'effet d'éviter au maximum les déplacements. À telle enseigne que les rayons des grandes surfaces et pharmacies se sont considérablement vidés. Ici, depuis quatre jours, le gel hydroalcoolique vendu, il y a seulement quelques jours, à 1200 FCfa est proposé à 3500. Malheureusement, des commerçants véreux montent les enchères relativement aux produits de grande consommation. **Un contrôle des prix dès le lundi 23 mars** Pour mettre fin à cette flam-

bée injustifiée et honteuse des prix des denrées sur les marchés et dans les magasins et boutiques, le directeur régional du Commerce et de l'Industrie, Bamba Lanciné, a décidé de sévir, dès le lundi 23 mars, en initiant des opérations inopinées de contrôle des prix sur l'ensemble de sa zone de compétence, à l'effet de punir les mauvais sujets et de protéger les ménages en cette période délicate. « Nous allons sévir et croyez-moi, je serai impitoyable avec tous ceux qui seront pris. Parce qu'il faut éviter d'en ajouter à la détresse des populations », a-t-il prévenu. A l'entrée de la quasi-totalité des services public et privé de Yamoussoukro, des dispositifs de lavage des mains sont installés, avec du gel hydroalcoolique pour tout le personnel et les visiteurs, comme instruit par le préfet Brou Kouamé ■

NDRI CÉLESTIN

**CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention**

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Eviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les oeufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE **143 ou 101** OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366

8

**Fraternité Matin Nation**

Mardi 24 mars 2020

● **Le prix des denrées flambe sur les marchés**

Pour s'offrir de la viande, du poisson, de la volaille et bien d'autres denrées, le consommateur doit déboursier plus que d'ordinaire. En effet, de 2000 F Cfa le kilogramme, la viande est passée au marché de l'abattoir, à 2200 F Cfa. Aux alentours, les détaillants le proposent à 2300, voire 2400 F Cfa. Sur les marchés en ville, le prix monte jusqu'à 2500 F Cfa. Un tour sur le terrain samedi dernier nous a permis de nous rendre à cette évidence. Venu s'approvisionner à l'abattoir, Kouamé Serges et son épouse ne finissaient pas de pester contre cette situation. « Vous vous rendez compte ? Augmenter ainsi les prix n'est pas normal », dit-il, tout en appelant le gouvernement à prendre des sanctions contre les auteurs de la surenchère. Le marché était bondé de monde, entre, bouchers, porteurs et clients. La circulation difficile, au point qu'on se froitait aussi bien aux porteurs qu'à la viande qu'ils convoyaient sur le dos. Inutile de parler de la boue mêlée de sang d'animaux, qu'il fallait parfois traverser. Le spectacle n'était pas du tout agréable dans cet espace qui se retrouve rétré-



Le kilo de viande est passé à 2400 F Cfa. (PH: DR)

ci du fait de nouveaux bâtiments qui y ont vu le jour. Par ailleurs, très sollicités, les vendeurs se faisaient désirer en répondant à peine aux questions des clients. « 2200 F Cfa, à prendre ou à laisser », en

quelque sorte. Bien agacé par cette situation Kouassi Édith n'avait d'autre choix que de se procurer cet aliment particulièrement précieux, au risque d'exposer sa famille à l'incertitude. « Mes voisins et mes parents

font des courses. Dans ces conditions, c'est celui qui reste chez lui qui finit par avoir tort », soutient-elle. Vendeur de viande au marché de l'abattoir Moussa, dégage la responsabilité des vendeurs. Pour lui,

cette situation est la conséquence de la fermeture de la frontière du Burkina Faso, d'où la rareté du bétail. Une situation à l'origine de la flambée des prix des bœufs. Au marché du poisson au

port autonome, le spectacle n'est pas différent. Véhicules et piétons se disputent rues et trottoirs. Ici aussi, les prix ont flambé. Le kilogramme du poisson communément appelé « soso » est passé de 1700 à 2500 F Cfa. Le carton de carpes « chinoises » de 14.000 à 15.000 F Cfa. Hamidou, vendeur au détail affirme que cette situation est due aux grossistes qui n'ont pas tardé à augmenter leurs tarifs. Le ministre du Commerce et de l'Industrie, Souleymane Diarrassouba avait lancé un appel à la sérénité le mardi 17 mars, après avoir donné des assurances sur la disponibilité des stocks. En ce qui concerne le riz importé, la Côte d'Ivoire possède 500.000 tonnes qui peuvent couvrir une période de quatre à cinq mois, de même une réserve de 52.244 tonnes couvrant la même période. Quant au poisson, notre pays peut encore se réjouir d'avoir dans ses réserves, 91.500 tonnes. Des assurances qui apparemment n'ont pas encore donné l'effet escompté.

MARCELLINE GNEPROUST

● **Les professionnels de l'industrie du tourisme redoutent de lourdes pertes**

La crise sanitaire du Covid-19 est un cataclysme pour l'industrie touristique. Avec l'annulation des salons et rencontres internationales, le chiffre d'affaires des agences de voyages a fortement baissé, conséquence de la forte diminution du taux de fréquentation des réceptifs hôteliers. Cette situation inquiète naturellement les professionnels du secteur, notamment la Fédération nationale de l'industrie touristique de Côte d'Ivoire (Fenitouri) et le Réseau ivoirien du tourisme et de l'agrotourisme (Retaci).

« Selon les statistiques de 2018, à la même période, nous étions à 60 milliards de volume de vente relativement aux agences de voyages. Aujourd'hui, tout est arrêté. Avec la crise du Covid-19, il n'y a aucune vente de billets. Concernant les réceptifs hôteliers, surtout à Abidjan, le taux d'occupation a fortement baissé. Le coronavirus a causé une véritable catastrophe dans notre secteur d'activité. Je m'interroge même sur l'avenir de nos établissements », a déclaré Diomandé Mamadou, le président de la Fenitouri, hier, au cours d'un entre-



Gougou Kouadio Marcel, président du Retaci. (photo : D.R)

tien, au siège de ladite organisation à Treichville. La contribution du tourisme

et 6,25% en 2018. Avec le coronavirus, craint le président, la part du tourisme dans « le Pib va fortement chuter en 2019 ». Abondant dans son sens, Gougou Marcel, président du Retaci, fait savoir que grâce aux efforts du gouvernement, la Côte d'Ivoire s'est positionnée à la troisième place africaine pour le tourisme d'affaires, juste derrière le Nigeria et le Maroc. Abidjan, poursuit-il, accueille de plus en plus des événements d'envergure mondiale, mais aussi des organisations internationales. « Le tourisme d'affaires va connaître une chute. Ce

sera un véritable manque à gagner pour l'industrie touristique ivoirienne », a-t-il déploré. S'appuyant sur les statistiques de l'Association internationale du transport aérien (Iata), l'expert ajoute que la part du transport aérien dans l'économie africaine est de 55,8 milliards de dollars, soit plus de 30 690 milliards de F Cfa pour 6,2 millions d'emplois et 2,6 % au produit intérieur brut du continent. « Avec la crise du coronavirus, de nombreux emplois seront détruits ».

ÉMELINE P. AMANGOUA

**UNION MONETAIRE  
OUEST AFRICAINE**

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE  
OUEST AFRICAINE**

**COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA SESSION  
EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'UNION**

Le Conseil des Ministres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) s'est réuni en session extraordinaire par visioconférence, le 20 mars 2020, sous la Présidence de Monsieur Romuald WADAGNI, Ministre de l'Economie et des Finances de la République du Bénin, son Président en exercice.

Ont également pris part à la rencontre, Monsieur Abdallah BOUREIMA, Président de la Commission de l'UEMOA, Monsieur Tiémoko Meyliet KONE, Gouverneur de la BCEAO, Monsieur Christian ADOVELANDE, Président de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et Monsieur Mamadou NDIAYE, Président du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF).

Le Conseil a examiné les répercussions économiques et financières de la pandémie mondiale due au Covid-19 sur les pays de l'UEMOA. Cette situation se traduira par une baisse de la croissance économique, une hausse du chômage et des impacts négatifs sur plusieurs secteurs d'activité, notamment le tourisme, le transport, le BTP, le commerce, l'industrie et le secteur financier.

Les Ministres ont échangé sur les mesures à prendre au niveau communautaire et au niveau des pays pour soutenir les économies et leur permettre de surmonter les effets de ce choc. Ils ont souligné

la détermination des gouvernements à prendre toutes les mesures nécessaires pour vaincre la pandémie et limiter ses effets négatifs sur la population et sur l'économie.

Le Conseil a pris acte des mesures proposées par les Organes et Institutions Communautaires, pour accompagner les efforts en cours dans les Etats membres. Les Ministres se sont félicités de l'ampleur des mesures envisagées notamment pour soutenir les entreprises en difficulté et appuyer les Etats dans la gestion de la pandémie. Ils ont encouragé les Organes et Institutions Communautaires à la mise en oeuvre des mesures proposées et à en informer les agents économiques et le public par les voies habituelles.

Les Ministres ont retenu de suivre avec la plus grande attention l'évolution de la pandémie du Covid-19 dans les Etats membres, et de se réunir si nécessaire, en vue d'apprécier toutes les mesures complémentaires pour contrer ses effets sur les économies de l'Union.

Fait le 20 mars 2020

**Le Président du Conseil des Ministres**

**Romuald WADAGNI**



**COMMUNIQUE DE LA BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (BCEAO)**



Depuis le début de l'année 2020, le monde fait face à une grave crise sanitaire marquée par la propagation rapide de la pandémie du Covid-19. Cette pandémie engendre de nombreuses pertes en vies humaines. Par ailleurs, elle a de graves conséquences sur l'activité économique et financière mondiale.

Au regard de l'impact négatif que cette crise pourrait avoir sur le système bancaire et le financement de l'activité économique dans l'Union, la Banque Centrale, qui suit avec la plus grande attention l'évolution de la pandémie, a décidé :

1. d'augmenter les ressources mises à la disposition des banques, afin de permettre à celles-ci de maintenir et d'accroître le financement de l'économie. A cet égard, une première hausse de 340 milliards a été apportée au montant que la Banque Centrale accorde chaque semaine aux banques, pour le porter à 4.750 milliards ;
2. d'élargir le champ des mécanismes à la disposition des banques pour accéder au refinancement de la Banque Centrale. Dans ce cadre, la BCEAO a pris l'initiative de faire la cotation de 1.700 entreprises privées dont les effets n'étaient pas acceptés auparavant dans son portefeuille. Cette action permettra aux banques d'accéder à des ressources complémentaires de 1.050 milliards et aux entreprises concernées de négocier et bénéficier de meilleures conditions pour leurs emprunts ;
3. d'affecter 25 milliards au fonds de bonification de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) pour permettre à celle-ci d'accorder une bonification de taux d'intérêt et d'augmenter le montant des prêts concessionnels qu'elle accordera aux Etats pour le financement des dépenses urgentes d'investissement et d'équipement dans le cadre de la lutte contre la pandémie ;
4. de rappeler et de sensibiliser les banques à l'utilisation des ressources

disponibles sur le guichet spécial de refinancement des crédits accordés aux petites et moyennes entreprises (PME/PMI). Ce guichet, sans plafond, a été créé dans le cadre du dispositif mis en place par la BCEAO en accord avec les banques et les Etats pour promouvoir le financement des PME/PMI dans l'Union ;

5. de mettre en place, avec le système bancaire, un cadre adapté pour accompagner les entreprises affectées par les conséquences de la pandémie et qui rencontrent des difficultés pour rembourser les crédits qui leur ont été accordés. La BCEAO sollicitera les banques pour qu'elles accordent les reports d'échéances appropriés, en particulier aux PME/PMI ;
6. de mener des négociations avec les entreprises d'émission de monnaie électronique en vue de réduire les coûts des transactions et encourager les populations à une plus grande utilisation des moyens de paiement digitaux pour mieux limiter les contacts et les déplacements ;
7. d'approvisionner les banques en billets en quantité et en qualité suffisantes, afin de leur permettre d'assurer un fonctionnement satisfaisant des guichets automatiques de banques (GAB) ;
8. d'organiser, au besoin, le réaménagement du calendrier d'émission des titres publics sur le marché financier régional.

La Banque Centrale réaffirme sa détermination à prendre toutes autres mesures qui s'avèreraient nécessaires, dans le cadre de sa mission, pour contrer les effets néfastes de la pandémie du Covid-19 sur les économies de l'Union.

**Le Gouverneur de la BCEAO**

Dakar, le 21 mars 2020



**CORONAVIRUS (COVID-19)**

**Mesures de prévention**



POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE

**143 ou 101** OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1306



Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.



Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.



Eviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.



Bien cuire la viande et les oeufs.

10

## Fraternité Matin **N**ation

Mardi 24 mars 2020

### • Les effets ressentis dans le transport, l'hôtellerie, le tourisme et l'évènementiel



Les experts ont fait des propositions pour une lutte efficace contre le Covid-19 en Côte d'Ivoire.

En Côte d'Ivoire, les secteurs du Btp, du transport (aérien comme maritime), de l'hôtellerie, du tourisme et de l'évènementiel ressentent déjà les effets de la crise liée à la pandémie du coronavirus. Beaucoup d'autres secteurs ou entreprises rencontrent de sérieuses difficultés dues à la fermeture des espaces traditionnellement exportateurs ou importateurs... et sont dans l'impossibilité d'honorer des contrats de livraison en cours. Ce constat de Stéphane Aka-Anghui, directeur exécutif de la Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire (Cgeci), a été partagé vendredi 20 mars à Abidjan Plateau, à la faveur d'un panel.

« Maladie à coronavirus : Analyse transversale et préconisations du secteur privé », est le thème du débat organisé par la Cgeci. Il

a réuni autour d'un même plateau, trois spécialistes, cooptés pour apporter des réponses aux différentes préoccupations suscitées par la montée en pic du covid-19, dans le monde. Et dans le cas spécifique de la Côte d'Ivoire, où déjà au niveau sanitaire, social et économique, les effets sont palpables. Il s'agit notamment du Pr Dosso Mireille, directrice de l'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire, René Yédiéti, président directeur général de la librairie de France groupe et Aurore Garnier, directrice associée de Intelligence Security Analysis Operations.

L'objectif, entre autres, du panel est d'apporter la contribution du secteur privé aux réponses à apporter aux différentes problématiques vitales que nous impose la pandémie du covid-19, a justifié Stéphane Aka-Anghui. Auparavant, il a aussi men-

tionné la répercussion sur le monde économique de cette maladie. Selon Stéphane Aka-Anghui, « toutes les bourses financières de référence, en Europe, aux États-Unis, en Asie sont en chute libre, et perdent parfois jusqu'à 10 points en une seule séance... », a-t-il commenté.

Le secteur économique, selon l'analyse de René Yédiéti, président directeur général de la librairie de France groupe, est évidemment affecté par la pandémie en Côte d'Ivoire. Mais en cette période de « suivi », il estime que des actions fortes doivent être menées par le secteur privé. « Nous sommes le poumon économique de la Côte d'Ivoire. C'est à nous d'être leaders dans notre région ». M. Yédiéti a aussi donné des témoignages dévoilant le comportement civique exemplaire d'un collabora-

teur, en matière de confinement lié à la maladie. Aussi a-t-il projeté d'organiser un centre de confinement pour les entreprises, en termes de proposition.

Il est revenu à Aurore Garnier, directrice associée de Intelligence Security Analysis Operations, de partager son expérience en ce qui concerne l'attitude à adopter par les chefs d'entreprise. Elle préconise la mise en place d'une cellule de crise, d'un plan de crise et de relance pour leurs affaires. 85% des cas de transmission par les mains

face contre le coronavirus, Pr Dosso Mireille, directrice de l'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire, a apporté plusieurs réponses aux préoccupations des participants.

Il ressort entre autres que « 85% de la transmission de la maladie émergente se font par la main », a-t-elle fait remarquer. Cela se justifie par le fait que les mains sont sollicitées dans plusieurs actions (tousser, frotter les yeux, se moucher...). Aussi, a-t-elle insisté sur l'observation des mesures barrières arrêtées par le gouvernement. Et surtout le lavage des mains. Cette opération,

a-t-elle notifié, peut se faire avec de l'eau et du savon, du gel hydroalcoolique. L'usage des gants et des masques, a-t-elle poursuivi, obéit à des dispositions toutes aussi particulières. « Il faut porter un masque de façon raisonnée », a-t-elle recommandée.

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire, a-t-elle précisé, se situe au stade 2 de la maladie, selon les normes de l'OMS. Cela signifie que le pays a déjà enregistré des malades (9), mais n'a pas relevé de cas de décès ■

ISABELLE SOMIAN

### • Les fidèles orthodoxes invités à se conformer aux recommandations sanitaires en vigueur

Suite au communiqué du Conseil national de sécurité publié le lundi 16 mars 2020, Son Eminence Pétros, Archevêque de l'Église Orthodoxe de Côte d'Ivoire, le Révérend Archevêque Jérémie et S.P. Behanzin, vicaire général, invitent tous les fidèles orthodoxes à se conformer scrupuleusement aux recommandations sanitaires en vigueur. Il s'agit entre autres :

- Éviter les rassemblements de plus de 50 personnes pour une période de 15 jours renouvelable à compter du 18 mars 2020 à minuit.
- De procéder à la fermeture de tous les établissements d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire et supérieur.
- De respecter une distance

- d'au moins (01) mètre entre les personnes dans les grandes surfaces, les magasins, les restaurants, les entreprises, la zone aéroportuaire et les lieux publics
- De respecter les mesures d'hygiène corporelle, comportementale, hydrique et alimentaire (lavage des mains au savon, application des solutions hydro-alcooliques, interdiction des salutations manuelles, accolades et embrassades, interdiction stricte de la consommation de la viande de brousse);
- Éviter les contacts étroits avec les personnes souffrant d'une infection respiratoire aiguë;
- D'utiliser un mouchoir en papier pour éternuer, pour tousser et le jeter après automatiquement dans une poubelle; à défaut éternuer et tousser dans le pli du coude

- puis se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon;
- De se rendre dans le centre de santé le plus proche en cas de fièvre, de toux et de difficultés pour respirer;
- De procéder à la suspension de tous les événements sportifs et culturels nationaux et internationaux; pour une période de 15 jours renouvelable à compter du 18 mars 2020 à minuit;
- De se faire diagnostiquer gratuitement pour la prise en charge de tous les cas suspects et confirmés de Covid-19;
- D'accepter de se soumettre à la mise en quarantaine pour les cas et les contacts des malades dans les centres réquisitionnés par l'État ■

MARIE-ADELÉ DJIDJÉ



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
Agence Nationale De l'Environnement  
ANDE

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE  
Union - Discipline - Travail



**ENQUÊTE PUBLIQUE A BOCANDA**

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD), à travers l'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE), porte à la connaissance de la population ivoirienne que, dans le cadre de la validation du rapport de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du PROJET D'EXPLOITATION SEMI-INDUSTRIELLE D'OR BOCANDA, présenté par la société DOMCI, une Enquête Publique est organisée du VENDREDI 20 MARS 2020 au JEUDI 02 AVRIL 2020 inclus.

A cet effet, un registre est ouvert à la PREFECTURE DE BOCANDA pour recevoir et enregistrer toutes les réclamations et observations qui pourraient être faites, et ce, tous les jours ouvrables de 07h30 min à 12h30 min et de 14h30 min à 16h30 min.

LA DIRECTRICE  
**Mme Madeleine Sopi ACKO**



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
Agence Nationale De l'Environnement  
ANDE

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE  
Union - Discipline - Travail



**ENQUÊTE PUBLIQUE A AHOUIENFOUTOU (BONGOUANOU)**

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD), à travers l'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE), porte à la connaissance de la population ivoirienne que, dans le cadre de la validation du rapport de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du PROJET D'EXPLOITATION SEMI-INDUSTRIELLE D'OR A HOUIENFOUTOU DANS LA SOUS-PREFECTURE DE N'GUESSANKRO (DEPARTEMENT DE BONGOUANOU), présenté par la société SIMIC, une Enquête Publique est organisée du JEUDI 19 MARS 2020 au MERCREDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2020 inclus.

A cet effet, un registre est ouvert à la SOUS-PREFECTURE DE N'GUESSANKRO pour recevoir et enregistrer toutes les réclamations et observations qui pourraient être faites, et ce, tous les jours ouvrables de 07h30 min à 12h30 min et de 14h30 min à 16h30 min.

LA DIRECTRICE  
**Mme Madeleine Sopi ACKO**

**CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention**

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Eviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les oeufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE 143 ou 101 OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366

10

**Fraternité Matin Nation**

Mardi 24 mars 2020

**• Les effets ressentis dans le transport, l'hôtellerie, le tourisme et l'évènementiel**



Les experts ont fait des propositions pour une lutte efficace contre le Covid-19 en Côte d'Ivoire.

En Côte d'Ivoire, les secteurs du Btp, du transport (aérien comme maritime), de l'hôtellerie, du tourisme et de l'évènementiel ressentent déjà les effets de la crise liée à la pandémie du coronavirus. Beaucoup d'autres secteurs ou entreprises rencontrent de sérieuses difficultés dues à la fermeture des espaces traditionnellement exportateurs ou importateurs... et sont dans l'impossibilité d'honorer des contrats de livraison en cours. Ce constat de Stéphane Aka-Anghui, directeur exécutif de la Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire (Cgeci), a été partagé vendredi 20 mars à Abidjan Plateau, à la faveur d'un panel.

« Maladie à coronavirus : Analyse transversale et préconisations du secteur privé », est le thème du débat organisé par la Cgeci. Il

a réuni autour d'un même plateau, trois spécialistes, cooptés pour apporter des réponses aux différentes préoccupations suscitées par la montée en pic du covid-19, dans le monde. Et dans le cas spécifique de la Côte d'Ivoire, où déjà au niveau sanitaire, social et économique, les effets sont palpables. Il s'agit notamment du Pr Dosso Mireille, directrice de l'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire, René Yédiéti, président directeur général de la librairie de France groupe et Aurore Garnier, directrice associée de Intelligence Security Analysis Operations.

L'objectif, entre autres, du panel est d'apporter la contribution du secteur privé aux réponses à apporter aux différentes problématiques vitales que nous impose la pandémie du covid-19, a justifié Stéphane Aka-Anghui. Auparavant, il a aussi men-

tionné la répercussion sur le monde économique de cette maladie. Selon Stéphane Aka-Anghui, « toutes les bourses financières de référence, en Europe, aux États-Unis, en Asie sont en chute libre, et perdent parfois jusqu'à 10 points en une seule séance... », a-t-il commenté.

Le secteur économique, selon l'analyse de René Yédiéti, président directeur général de la librairie de France groupe, est évidemment affecté par la pandémie en Côte d'Ivoire. Mais en cette période de « suivi », il estime que des actions fortes doivent être menées par le secteur privé. « Nous sommes le poumon économique de la Côte d'Ivoire. C'est à nous d'être leaders dans notre région », M. Yédiéti a aussi donné des témoignages dévoilant le comportement civique exemplaire d'un collabora-

teur, en matière de confinement lié à la maladie. Aussi a-t-il projeté d'organiser un centre de confinement pour les entreprises, en termes de proposition.

Il est revenu à Aurore Garnier, directrice associée de Intelligence Security Analysis Operations, de partager son expérience en ce qui concerne l'attitude à adopter par les chefs d'entreprise. Elle préconise la mise en place d'une cellule de crise, d'un plan de crise et de relance pour leurs affaires. 85% des cas de transmission par les mains

face contre le coronavirus, Pr Dosso Mireille, directrice de l'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire, a apporté plusieurs réponses aux préoccupations des participants.

Il ressort entre autres que « 85% de la transmission de la maladie émergente se font par la main », a-t-elle fait remarquer. Cela se justifie par le fait que les mains sont sollicitées dans plusieurs actions (tousser, frotter les yeux, se moucher...). Aussi, a-t-elle insisté sur l'observation des mesures barrières arrêtées par le gouvernement. Et surtout le lavage des mains. Cette opération,

a-t-elle notifié, peut se faire avec de l'eau et du savon, du gel hydroalcoolique. L'usage des gants et des masques, a-t-elle poursuivi, obéit à des dispositions toutes aussi particulières. « Il faut porter un masque de façon raisonnée », a-t-elle recommandée.

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire, a-t-elle précisé, se situe au stade 2 de la maladie, selon les normes de l'OMS. Cela signifie que le pays a déjà enregistré des malades (9), mais n'a pas relevé de cas de décès ■

ISABELLE SOMIAN

**• Les fidèles orthodoxes invités à se conformer aux recommandations sanitaires en vigueur**

Suite au communiqué du Conseil national de sécurité publié le lundi 16 mars 2020, Son Eminence Pétros, Archevêque de l'Église Orthodoxe de Côte d'Ivoire, le Révérend Archevêque Jérémie et S.P. Behanzin, vicaire général, invitent tous les fidèles orthodoxes à se conformer scrupuleusement aux recommandations sanitaires en vigueur. Il s'agit entre autres :

- D'éviter les rassemblements de populations de plus de 50 personnes pour une période de 15 jours renouvelable à compter du 18 mars 2020 à minuit.
- De procéder à la fermeture de tous les établissements d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire et supérieur.
- De respecter une distance

- d'au moins (01) mètre entre les personnes dans les grandes surfaces, les marchés, les restaurants, les entreprises, la zone aéroportuaire et les lieux publics
- De respecter les mesures d'hygiène corporelle, comportementale, hydrique et alimentaire (lavage des mains au savon, application des solutions hydro-alcooliques, interdiction des salutations manuelles, accolades et embrassades, interdiction stricte de la consommation de la viande de brousse) ;
- D'éviter les contacts étroits avec les personnes souffrant d'une infection respiratoire aigüe ;
- D'utiliser un mouchoir en papier pour éternuer, pour tousser et le jeter après automatiquement dans une poubelle ; à défaut éternuer et tousser dans le pli du coude

- puis se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon ;
- De se rendre dans le centre de santé le plus proche en cas de fièvre, de toux et de difficultés pour respirer ;
- De procéder à la suspension de tous les événements sportifs et culturels nationaux et internationaux ; pour une période de 15 jours renouvelable à compter du 18 mars 2020 à minuit ;
- De se faire diagnostiquer gratuitement pour la prise en charge de tous les cas suspects et confirmés de Covid-19 ;
- D'accepter de se soumettre à la mise en quarantaine pour les cas et les contacts des malades dans les centres réquisitionnés par l'État ■

MARIE-ADELE DJIDJE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
Agence Nationale De l'Environnement  
ANDE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
Union - Discipline - Travail

**ENQUETE PUBLIQUE A BOCANDA**

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD), à travers l'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE), porte à la connaissance de la population ivoirienne que, dans le cadre de la validation du rapport de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du PROJET D'EXPLOITATION SEMI-INDUSTRIELLE D'OR BOCANDA, présenté par la société DOMCI, une Enquête Publique est organisée du VENDREDI 20 MARS 2020 au JEUDI 02 AVRIL 2020 inclus.

A cet effet, un registre est ouvert à la PREFECTURE DE BOCANDA pour recevoir et enregistrer toutes les réclamations et observations qui pourraient être faites, et ce, tous les jours ouvrables de 07h30 min à 12h30 min et de 14h30 min à 16h30 min.

LA DIRECTRICE  
**Mme Madeleine Sopi ACKO**

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
Agence Nationale De l'Environnement  
ANDE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
Union - Discipline - Travail

**ENQUETE PUBLIQUE A AHOUIENFOUTOU (BONGOUANOU)**

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD), à travers l'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE), porte à la connaissance de la population ivoirienne que, dans le cadre de la validation du rapport de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du PROJET D'EXPLOITATION SEMI-INDUSTRIELLE D'OR A HOUIENFOUTOU DANS LA SOUS-PREFECTURE DE N'GUESSANKRO (DEPARTEMENT DE BONGOUANOU), présenté par la société SIMIC, une Enquête Publique est organisée du JEUDI 19 MARS 2020 au MERCREDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2020 inclus.

A cet effet, un registre est ouvert à la SOUS-PREFECTURE DE N'GUESSANKRO pour recevoir et enregistrer toutes les réclamations et observations qui pourraient être faites, et ce, tous les jours ouvrables de 07h30 min à 12h30 min et de 14h30 min à 16h30 min.

LA DIRECTRICE  
**Mme Madeleine Sopi ACKO**



**GROUPE ISM - ÉCOLE DE MANAGEMENT**  
Programmes Licence / MBA & Master

*Osez l'excellence !*

Ingénierie Financière • Audit • Banque-assurance • RH • Management International • Logistique  
Aéroportuaire • Agro business • Communication • Créativité • Marketing • Vente et Relation client







12

Fraternité-Matin

Nation

Mardi 24 mars 2020

Financement de l'économie

# Adama Coulibaly obtient l'engagement des banques

Le ministre de l'Économie et des Finances s'est entretenu, hier, à son cabinet, avec les dirigeants de l'Association professionnelle des banques et établissements financiers de Côte d'Ivoire (Apbef-Ci).

Le ministre de l'Économie et des Finances, Adama Coulibaly, s'est assuré, hier, de la bonne mise en œuvre des mesures prises par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest pour lutter contre l'impact négatif de la pandémie à coronavirus sur les économies des pays de l'Uemoa. C'était lors d'une réunion à son cabinet, au 19<sup>e</sup> étage de l'immeuble Siam au Plateau, avec l'Association Professionnelle des Banques et Établissements Financiers de Côte d'Ivoire (Apbef-Ci). « Nous avons fait la réunion aujourd'hui pour passer en revue toutes ces recommandations de la Bceao et voir comment elles peuvent être mises en œuvre au niveau de notre pays sans difficultés. Nous avons également examiné s'il y avait des contraintes ou des mesures nouvelles que le secteur bancaire, au niveau de la Côte d'Ivoire, pouvait proposer, au-delà de ce qui a été indiqué », a déclaré Adama Coulibaly, à la fin de la réunion.



Le ministre de l'Économie et des Finances, Adama Coulibaly.

Dans un communiqué publié le samedi 21 mars 2020, le gouverneur de la Bceao, Tiémoko Meyliet Koné, a fait part de 8 mesures d'accompagnement prises par son institution pour contrer les effets néfastes de la pandémie du Covid-19 sur les économies de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa). Il s'agit d'augmenter les ressources mises à la disposition des banques, afin de permettre à celles-ci de maintenir et d'accroître le financement de l'économie. À cet égard, une première hausse de 340 milliards a été apportée au montant que la Banque centrale accorde chaque semaine aux banques, pour le porter à 4.750 milliards ; d'élargir le champ des mécanismes à la disposition des banques pour accéder au refinancement de la Banque centrale. Dans ce cadre, la Bceao a pris l'initiative de faire la cotation de 1.700 entreprises privées dont les effets n'étaient pas acceptés auparavant dans son portefeuille. Cette action permet-

tra aux banques d'accéder à des ressources complémentaires de 1.050 milliards et aux entreprises concernées de négocier et bénéficier de meilleures conditions pour leurs emprunts ; d'affecter 25 milliards au fonds de bonification de la Banque ouest africaine de développement (Boad) pour permettre à celle-ci d'accorder une bonification de taux d'intérêt et d'augmenter le montant des prêts concessionnels qu'elle accordera aux États pour le financement des dépenses urgentes d'investissement et d'équipement dans le cadre de la lutte contre la pandémie ; de rappeler et de sensibiliser les banques à l'utilisation des ressources disponibles sur le guichet spécial de refinancement des crédits accordés aux petites et moyennes entreprises (Pme/Pmi). Ce guichet, sans plafond, a été créé dans le cadre du dispositif mis en place par la Bceao en accord avec les banques et les États pour promouvoir le financement des Pme/Pmi dans l'Union ; de mettre en place, avec le système bancaire, un cadre adapté pour accompagner les entreprises affectées par les conséquences de la pandémie et qui rencontrent des difficultés pour rembourser les crédits qui leur ont été accordés. La Bceao sollicitera les banques pour qu'elles accordent les reports d'échéances appropriés, en particulier aux Pme/Pmi ; de mener des négocia-

tions avec les entreprises d'émission de monnaie électronique en vue de réduire les coûts des transactions et encourager les populations à une plus grande utilisation des moyens de paiement digitaux pour mieux limiter les contacts et les déplacements ; d'approvisionner les banques en billets en quantité et en qualité suffisantes, afin de leur permettre d'assurer un fonctionnement satisfaisant des Guichets automatiques de banque (Gab) ; d'organiser, au besoin, le réaménagement du calendrier d'émission des titres publics sur le marché financier régional.

## Solidarité Banque-gouvernement

Adama Coulibaly s'est réjoui de l'issue de la réunion avec l'Apbef, puisque les représentants du système bancaire ivoirien ont promis de s'engager dans la mise en œuvre des recommandations édictées par la Bceao. « En termes de mesures nouvelles, nous avons décidé de continuer de travailler ensemble et de faire en sorte qu'effectivement, l'outil de production puisse être préservé de sorte qu'après la sortie de cette période difficile, le redémarrage puisse se faire sans difficulté », a souligné Adama Coulibaly. Daouda Coulibaly, président de l'Apbef-Ci, a assuré que les banquiers sont conscients des attentes du gouverne-

ment et de la population en ces moments difficiles. « C'est dans ces moments que nous devons nous serrer les coudes tous ensemble pour s'en sortir. (...) Des mesures d'injection de montants plus importants en liquidité ont été proposées par notre banque centrale et ont été déjà mises en œuvre cette semaine. Nous n'avons donc pas de problème de ce côté. La banque centrale nous a rassurés. Et nous avons pris des mesures pour faire face

aux besoins de liquidités évoqués (...) Les banques continueront de travailler », a-t-il soutenu. Présent à la réunion, le ministre du Commerce et de l'Industrie, Souleymane Diarassouba, a souhaité que les flux financiers mis à disposition par la Bceao soient dirigés en priorité vers les opérateurs qui produisent des produits de grande consommation ou qui les importent. « Nous sommes dans une période de crise. Le plus im-

portant est de pouvoir assurer l'approvisionnement des marchés afin que les populations vivant en Côte d'Ivoire puissent se nourrir décemment », a-t-il fait savoir. Par ailleurs, il a assuré qu'il n'y a aucun risque de pénurie de produits de base puisqu'en plus de disposer d'un stock qui peut lui assurer 4 à 6 mois d'approvisionnement, les frontières restent ouvertes en ce qui concerne les échanges de marchandises.

DAVID YA

## Mesures hygiéniques contre le coronavirus Des fortunes diverses pour les usagers des guichets automatiques

Dans le cadre de la lutte contre le coronavirus, pour l'instant, aucune mesure n'a été prise pour la protection des clients dans les guichets automatiques (isolés) des banques et établissements financiers. Le constat a été fait hier, au cours d'une visite dans certains guichets des communes de Cocody, Marcory, Plateau et Treichville.

Nous avons assisté à une scène, au Plateau, non loin du ministère de la Fonction publique, lors de notre visite. À cet endroit se trouve un guichet automatique d'un établissement bancaire de la place. Un client est arrivé en notre présence pour faire un retrait. Il a demandé au vigile s'il dispose de gel hydroalcoolique pour se nettoyer les mains avant d'effectuer son opération. La réponse du vigile a été sans équivoque : « Il n'y en a pas ! On n'en a pas prévu ici ». Le client s'est plaint et a quitté les lieux, sans faire l'opération.

Le constat reste le même dans plusieurs autres guichets que nous avons aussi visités hier, en d'autres endroits d'Abidjan. Notamment à Cocody-centre, à la cité Rouge, au niveau de la cité des arts, etc. Idem à Treichville et Marcory. En effet, dans plusieurs endroits

de la capitale économique de la Côte d'Ivoire, les différentes banques ont implanté des guichets automatiques, isolés et non adossés forcément à certains de leurs bureaux. Ici, aucun dispositif de lavage et nettoyage des mains n'a été prévu pour se désinfecter, avant une quelconque opération.

À contrario, pour la plupart des guichets logés dans des bureaux de banque, le constat est tout autre. À ce niveau, comme c'est le cas de la quasi-totalité des établissements financiers, des dispositifs de lavage des mains sont de mise. Pareil pour les solutions hydroalcooliques mises à la disposition des clients qui affluent dans les banques, au Plateau, à Cocody, à Treichville, ou encore à Marcory.

## Certains établissements sont allés plus loin

À l'Hôtel Ivoire où se trouvent, par exemple, deux guichets automatiques, l'usager est tenu de se nettoyer les mains au gel, aux différentes entrées de l'établissement. Pour celui qui envisage donc de faire une opération à ces guichets, il lui faut obligatoirement prendre au préalable des gouttes de gel pour se désinfecter les mains. Pareil pour une agence, non loin de

la maison du Pdcj-Rda. Avant de franchir le seuil de la porte ou celle du guichet automatique, il faut respecter deux règles : se laver les mains, les désinfecter ensuite avec du gel.

Meux, certains établissements en plus des solutions de nettoyage des mains ont instauré les prises systématiques de température. C'est le cas au siège d'une importante banque au Plateau. Ici, avant que les clients n'accèdent au guichet automatique ou aux autres services, ils n'échappent pas à la prise de température ainsi qu'au nettoyage des mains.

Dans tous les cas, face à la persistance de la crise sanitaire, l'Association des professionnels des banques et établissements financiers « recommande d'éviter autant que possible les déplacements non essentiels sur les sites par l'utilisation des nouvelles technologies, notamment le e-banking, le sms-banking, le téléphone, le courrier électronique et les paiements par carte bancaire ». Pour cette association, il s'agit de mettre tout en œuvre pour « réduire les concentrations de personnes et de recourir le moins possible à la manipulation des billets de banque ».

MARCEL APPENA

**CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention**

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Eviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les oeufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE 143 ou 101 OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1396

2

Fraternité **Matin** Nation

Lundi 23 mars 2020

## Lutte contre le coronavirus

# À Noé, autorités administratives, sanitaires et forces de l'ordre engagées

La Côte d'Ivoire a accentué la lutte contre le Covid-19 à sa frontière avec le Ghana.

**P**etit village hier, Noé, érigé en sous-préfecture en 2007, est en plein chantier : bitumage des rues, renforcement de l'éclairage public, construction d'infrastructures administratives. Véritable ville de transit, Noé, jadis grouillant de monde, connaît une atmosphère inhabituelle. Les différentes transactions commerciales qui y avaient cours ont diminué. Les Ivoiriens qui allaient acheter des pagnes Kita, des chaussures et autres articles ghanéens n'affluent plus. Cependant, des gens passent la frontière dans les deux sens. Quels sont les dispositifs de contrôle mis en place en raison de la maladie à coronavirus ? Quelles sont les mesures d'hygiène prises pour protéger les populations ? Le vendredi 20 mars, le sous-préfet de Noé, Dosso Losseny, que nous avons rencontré, a d'emblée indiqué qu'après la visite inopinée du ministre de la Santé et de l'Hygiène publique, Eugène Aka Aouélé, à Noé, le 6 mars, il a tenu une grande réunion de sensibilisation avec les forces de l'ordre, les agents de l'Institut national de l'hygiène publique, les chefs traditionnels, les femmes et les jeunes. Il était question pour lui d'accroître la sensibilisation à la lutte contre la maladie à coronavirus initiée par les autorités sanitaires et de sécurité en poste à Noé, depuis la prise de mesures urgentes par le gouvernement ivoirien en



Le lavage des mains est obligatoire pour tous ceux qui traversent la frontière à Noé. (PHOTOS: PORO DAGNOGO)



Le sous-préfet Dosso Losseny veille au respect des mesures prises par le gouvernement.

vue de freiner la propagation de cette pandémie.

### Contrôles stricts, mesures d'hygiène

Une visite au portail construit sur le fleuve Tanoé qui constitue la frontière entre la Côte d'Ivoire et le Ghana. Ce vendredi 20 mars, avant la fermeture de la frontière, quelques véhicules de transports en commun, des voitures personnelles et des tricycles circulaient. Tous ceux qui sont dans les véhicules sont tenus de descendre pour se soumettre au lavage de mains et se faire contrôler la température par des agents de l'Institut national de l'hygiène publique. « Nous sommes de plain-pied dans l'action.

Les passagers descendent des véhicules pour se laver les mains et on contrôle leur température. Il y a des gens qui sont chargés de faire descendre tous les passagers des véhicules. Sauf le conducteur. Nos agents vont vers lui pour lui permettre de se laver les mains et contrôler sa température. Nous travaillons de 6h30 à 18h30, sous le soleil, pour rompre la chaîne de transmission », a expliqué Koné Seydou, infirmier spécialiste en épidémiologie.

### Pas de cas détecté, mais une seule alerte

Jusqu'à notre passage, le vendredi 20 mars, il n'y avait pas de cas détecté à Noé. Un homme de race blanche



La voie menant au portail de la frontière est déserte à cause de la pandémie.

14

Fraternité Matin **Regards croisés**

Mardi 24 mars 2020

## Lutte contre le coronavirus

**Nos États doivent-ils faire aussi appel aux médecins traditionnels ?**

La médecine traditionnelle, celle d'Afrique, précisons-le, qui à peine a droit de cité dans notre système de santé, peut-elle être sollicitée dans la recherche de solution contre le Covid-19 ? Michel Koffi et Macaire Dagri en parlent.

**La médecine africaine peut apporter des réponses au monde**

**S**imple question : a-t-on vu une civilisation au monde qui jamais n'a pu trouver des réponses aux maladies de son environnement ? La réponse est évidente comme Pâques en avril. Aucun peuple, même chez les peuplades, les « sauvages » des forêts amazoniennes, rebelles au prétendu progrès de l'humanité dans tous les domaines, il y a existence forcément d'une médecine qui témoigne et témoignera toujours de la façon propre avec laquelle ces peuples luttent au quotidien contre les maladies évitables. On ne peut vivre sans être agressé par des éléments extérieurs : microbes, bacilles ou virus. Vivre, c'est lutter contre les maladies évitables ; une manière de lutter aussi contre la mort, inévitable. Aujourd'hui, se pose à nous un cas de pandémie qui menace le monde. En principe, toutes les consciences devraient être convoquées pour tester de l'efficacité de ce qu'elles proposent. Et les voix des Africains sont à peine audibles. Comme toujours, elles attendent que le miracle vienne des... Blancs. On se rappelle Drobo II, cet « obscur » guéris-

seur, herboriste, d'un singulier village du Ghana, Nwussai, je crois. Il clamait avoir trouvé le remède contre le Sida. On sait comment il fut tué. Sans que son pays ne le protège, livré à lui-même. Un livre en est sorti à cette époque, Drobo II : un destin assassiné : l'homme qui avait vaincu le Sida, écrit par un journaliste de Fraternité Matin, La djij Sidibé, qui avait eu l'occasion de le rencontrer... Qui ? De grands laboratoires du monde occidental, hyper équipés, n'ont pas pu vaincre

le Sida et lui, oui lui, un Noir, herboriste de surcroît, ose prétendre pouvoir soigner du Sida. Il est mort avec sa recette qu'un pays du monde asiatique avait voulu la lui soutirer. Invité, en effet dans ce pays, il a été obligé de fuir par ce qu'il a appelé à l'époque, dans le livre éponyme, « in African Air Plane ». En clair, de manière mystique. Un livre à relire donc qui résonne de nos actualités inquiétantes, comme à l'époque du Sida. Trois grands professeurs ivoiriens : Zégbé N'Guessan, Tahiri Zagret-Boigny, Lohourignon Guédé sont aussi décédés avec leurs secrets. Ils disaient avoir trouvé une recette contre le Sida. Qui les a écoutés ? Aujourd'hui, tout près de nous, depuis plusieurs années, une tête bien faite et bien pleine, professeur de philosophie formée à la bonne Université en Europe, ayant hérité de ses parents la science médicale africaine, parle sans être entendu ; sa voix étouffée, alors qu'ils sont nombreux à témoigner de l'efficacité de ses soins. Son nom : Koblan Avoni, herboriste. Mais, tant qu'il y aura des laboratoires occidentaux, il n'y aura pas pires pourfendeurs de ces tenants de cette médecine afri-

coûtent cher... Cette médecine est différente certes de la médecine occidentale, chinoise, indienne, vietnamienne, etc., mais elle reste aussi efficace et gagnerait à être interrogée ; de même que ses praticiens.

Je vous livre la recette de Mongoh contre le palu. Mongoh, c'était ma mère. Elle m'administrait une recette mémorable : Premier stade : la poire à lavement, avec une décoction de plantes mélangée à un peu de piment. Waoh ! Deuxième stade : le gingembre au poivre, dont le jus était à mettre dans mes narines. Dernière étape : le « aremongnin », pour les yeux. Koblan Avoni, aide moi pour le nom scientifique ! Sans oublier les toilettes en trois étapes d'une eau dans laquelle dormaient des plantes au goût amer. Une posologie réglée comme chez les Blancs. Matin, midi et soir. Et, en plat de résistance : un « gnangan » puissant. En trois jours, elle faisait sortir de mon corps de paludéen chronique, malade une fois l'an, à un rythme régulier, le mois de décembre qui me faisait partir plus tôt en vacances avant les autres. Le « Djékouadio » - d'où vient ce nom, d'ailleurs ? - était vaincu. Chiffre 3 magique. Je garde encore des souvenirs inoubliables de cette posologie, arrêtée en année de Licence, ma dernière crise annuelle. Je n'en souffre plus. D'où trait-elle cette recette de vieille mère ? De ses parents, qui n'ont pas vu arriver les Blancs, « le tonnerre sur leurs navires », avec leur médecine et leur Bible. Ce n'est pas une défense et illustration de cette médecine, mais un cri du cœur pour une reconsidération de nos préjugés. Tous les peuples ont, chacun, « une arme miraculeuse » contre les maladies. Toutes ? Je n'en sais rien. Alors, est-ce compliqué d'interroger, à l'heure du Coronavirus, ceux des nôtres qui ont hérité de leurs parents de ces riches savoirs ancestraux ? L'Afrique aussi peut apporter des réponses au monde. Pas uniquement dans l'Émotion. Mais dans sa médecine. ■

MICHEL KOFFI

**Humm...**

**A**vec tout le respect qu'on peut avoir pour la médecine traditionnelle, notamment africaine, je ne vois pas encore très bien comment nos médecins traditionnels ou « Tradi-praticiens » peuvent apporter leurs expertises dans cette « guerre » mondiale contre cette grippe pulmonaire à coronavirus. Je serais vraiment très fier, pour une fois, que l'Afrique soit mise à l'honneur, au niveau international, pour une découverte d'envergure, qui pourrait définitivement changer l'image de notre continent. Oui, je serais vraiment très fier en tant qu'Africain de me dire que mon continent, ce continent que les Occidentaux ont tant dénigré, humilié, disqualifié et sous-estimé, ait pu participer d'une manière ou d'une autre à trouver un remède contre ce virus qui ravage progressivement le monde entier, en commençant par les pays les plus puissants et les plus développés sur le plan de la recherche médicale et des technologies médicales les plus avancées de notre monde.

Oui, j'aurais aimé pouvoir dire un jour à mes enfants, peut-être même à mes petits-enfants et arrière-petits-enfants que la médecine traditionnelle africaine n'a rien à envier à celle des pays occidentaux. Mais... 25 et 50 millions de victimes dans le monde. Là encore, la médecine traditionnelle africaine n'a rien à envier à celle des pays occidentaux, parce que nous avons trouvé ou contribué à trouver comment combattre cette « tueuse en série silencieuse » qui s'est abattue sur notre planète, comme un « châtiment divin », fauchant toute vie humaine sur son passage, en commençant par des territoires où l'orgueil, la vanité, la démesure et le sentiment de toute-puissance nous éloignaient à grande vitesse de Dieu. Aujourd'hui, malgré nos richesses, notre puissance dans le monde, nos performances économiques et processus technologiques, face à ce virus, nous ne sommes rien. Sinon, de simples mortels.

Nous sommes confrontés à une pandémie à l'échelle mondiale. Et comme toutes les pandémies qui ont décimé de millions de personnes dans le monde, cette grippe pulmonaire à coronavirus doit

être combattue avec des techniques médicales de pointe, d'abord pour comprendre son origine, comment elle fonctionne et peut muter, puis comment la vaincre et enfin comment se prémunir par un vaccin. Ce coronavirus est désormais une pandémie au même titre que : le virus du Sida qui a fait selon l'Onusida plus de 35 millions de morts dans le monde. Aucun vaccin n'existe contre ce virus qui fait beaucoup de ravage en Afrique. Pour l'instant, nos médecins traditionnels se sont montrés impuissants dans la mise en œuvre de remède et de vaccin. Et pourtant, l'Afrique est le continent où il y a eu le plus de victimes. On peut parler aussi de la Grippe espagnole qui est apparue après la première guerre mondiale et a fait entre

monde entier sur plusieurs siècles, dans le temps et dans l'espace. Le choléra a fait, selon l'OMS, plus de 1 million de morts dans le monde et continue encore de faire de nombreuses victimes en Afrique subsaharienne, malheureusement. Face à ce virus qui continue à tuer, notamment en Afrique, j'aurais vraiment été très fier d'écrire des pages entières pour raconter au monde entier comment des médecins traditionnels africains avaient vaincu ce virus par leurs expertises de médecines traditionnelles.

Non, je pense que la situation est vraiment très grave et préoccupante pour que nos États fassent appel à nos médecins traditionnels pour trouver des remèdes, puis un vaccin contre cette forme de grippe pulmonaire qui tue sans état

**Oui, j'aurais aimé pouvoir dire un jour à mes enfants, peut-être même à mes petits-enfants et arrière-petits-enfants que la médecine traditionnelle africaine n'a rien à envier à celle des pays occidentaux. Mais...**

d'âme. Les défis concernant cette guerre contre ce virus sont colossaux et les enjeux inestimables, notamment en termes de vies humaines et de conséquences économiques. Si une réponse adéquate au niveau médical n'est pas apportée très rapidement, ce sont une ou plusieurs générations qui pourraient être sacrifiées. Alors, concernant la médecine traditionnelle dans nos États africains, elle gagnerait à mieux s'organiser afin de mieux valoriser ses pratiques et expertises au sein de véritables laboratoires de médecines traditionnelles, que pourraient subventionner nos États. Elles pourraient être, un jour, une source de revenu non négligeable dans les économies de nos États africains. Ces produits pourraient être, comme la médecine chinoise, une alternative aux produits chimiques occidentaux qui empoisonnent notre organisme. ■

MACAIRE DAGRI

**Aujourd'hui, se pose à nous un cas de pandémie qui menace le monde. En principe, toutes les consciences devraient être convoquées pour tester de l'efficacité de ce qu'elles proposent.**

seur, herboriste, d'un singulier village du Ghana, Nwussai, je crois. Il clamait avoir trouvé le remède contre le Sida. On sait comment il fut tué. Sans que son pays ne le protège, livré à lui-même. Un livre en est sorti à cette époque, Drobo II : un destin assassiné : l'homme qui avait vaincu le Sida, écrit par un journaliste de Fraternité Matin, La djij Sidibé, qui avait eu l'occasion de le rencontrer... Qui ? De grands laboratoires du monde occidental, hyper équipés, n'ont pas pu vaincre

caine que leurs propres frères et sœurs de race. D'où vient donc que les Africains, l'immense majorité, dans leurs faits et gestes, sont plus enclins à disqualifier cette médecine que à ses méthodes, ses pratiques, sa pharmacie, désignées péjorativement sous les vocables de tradi-praticiens, pharmacopée, que sais-je encore ? Cette médecine a recours à la nature, elle sait les vertus des plantes. Regardez les rayons des pharmacies, les médicaments qui

MICHEL KOFFI

**CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention**

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Éviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les œufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE 143 ou 101 OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366

# À Yopougon, Koumassi, on s'en fout des mesures !

Les populations abidjanaises n'ont, jusque-là, pas tiré les leçons du lourd bilan du Covid-19 qui a fait, selon les derniers chiffres, plus de 306.000 infectés et 13 000 décès dans le monde. Lors d'une tournée qu'il a entreprise dans les communes de Yopougon et Koumassi, dans la nuit du samedi 21 au dimanche 22 mars, le préfet d'Abidjan, Vincent Toh Bi Irié, a relevé de nombreuses irrégularités dans la gestion de cette pandémie.

A Yopougon Selmer où cette incursion nocturne a démarré, des espaces de divertissement étaient fermés autour de 22 heures, tandis qu'une bonne partie fermait à la vue de l'impressionnante délégation du préfet composée des maires des communes d'Abidjan, des forces de l'ordre et de la police municipale. Dans les rues de ce sous-quartier, à savoir la rue Princesse et la rue des Princes, ce sont des noctambules défiant toutes les règles d'hygiène que nous avons rencontrés. Assis devant des bouteilles de



Le préfet d'Abidjan Vincent Toh Bi, en pleine séance de sensibilisation, ici à une étape de Koumassi.

bière ou un plat, aucun client ne respectait la distance de sécurité dans ces espaces à ciel ouvert. Pire, comme si la situation sanitaire en Côte d'Ivoire était normale et qu'aucune consigne n'avait été donnée par le gouvernement, ces jeunes dont l'âge varie de 15 à 40 ans papotaient côte à côte, se

saluaient dans la gaieté. « Ne faites pas ça ! N'avez-vous pas entendu parler du coronavirus et des mesures arrêtées pour lutter contre la maladie ? », interroge le préfet. « Nous sommes informés des mesures arrêtées par le gouvernement, mais nous sommes sortis pour manger un peu et rentrer par la

suite », rétorquent poliment les jeunes gens visiblement contents de rencontrer le préfet d'Abidjan à la rue Princesse à cette heure de la nuit. Aux vendeuses de nuit installées aux abords des rues, il a demandé d'installer des dispositifs de lavage des mains, y compris des gels

hydro alcooliques pour les clients. Mais aussi et surtout de disposer leurs chaises en respectant la distance de sécurité d'un mètre. « Nous sommes venus vous sensibiliser pour la dernière fois. Dans les heures qui suivront, les forces de l'ordre passeront à la phase de répression et personne ne sera épargné », martèle le préfet.

Au quartier Maroc, précisément au maquis « Baoulé », le commissaire Alain Kouassi du 17<sup>e</sup> arrondissement et son équipe avaient devancé la délégation du préfet et contraint le gérant et son staff à arrêter la musique et à fermer. La plupart des bars avaient fermé puisque la nouvelle de la présence de la délégation du préfet avait déjà fait le tour du quartier. Pour le commissaire Alain Kouassi, il faut obliger les populations de Yopougon à prendre leurs responsabilités face à cette situation.

Dans la commune du maire Ibrahim Cissé Bakongo, il n'est pas question pour les riverains de passer ce week-end sans leurs amis. A Koumassi Prodomo, ils étaient nombreux à faire la fête dans les mêmes conditions qu'à Yopougon. La différence, ici, les gérants des bars dimanchaient fermait la porte sur leurs clients, dès qu'ils apercevaient le cortège du préfet. Ce scénario est répété non loin du terminus 05 où des bars affichaient « fermé », alors que les jeux de lumière étaient visibles à travers les vitres.

A plusieurs endroits à ciel ouvert, des noctambules faisaient la fête sans la musique. Avec la bouffe et la boisson à gogo dans la pénombre. Cette attitude, le préfet d'Abidjan la trouve très dangereuse pour les populations abidjanaises. C'est pourquoi il entend, au niveau du comité préfectoral de lutte contre le coronavirus, corser les mesures ■

À Koumassi, on joue à cache-cache

HERVÉ ADOU

## Cocody, le maire et le préfet ordonnent la fermeture d'un bar



Défiés, le préfet et le maire ont mis fin aux activités du « Selfie bar ».

Le maire de Cocody, Jean-Marc Yacé, et le préfet d'Abidjan Vincent Toh Bi ont fait face, le 21 mars, à un cas d'indiscipline dans leur volonté de sensibiliser la population aux dangers du coronavirus. Il s'agit du gérant du bar « Selfie bar cocktail » situé à proximité de la pharmacie Te Tranche, à Cocody II Plateaux. Il a refusé d'entendre raison et a tenté de tromper la vigilance de ces autorités pour poursuivre son activité nocturne mal-

gré leur présence dans le périmètre. Conséquence : le maire de Cocody a ordonné la fermeture de ce bar pour non-respect des consignes et mépris pour les autorités. En effet, Jean-Marc Yacé et le préfet Vincent Toh Bi sont arrivés sur les lieux vers 2 heures du matin dans le cadre d'une tournée de sensibilisation dans le District d'Abidjan. Ces personnalités, accompagnées des forces de l'ordre, constatent que le « selfie bar cocktail » est bondé. L'intérieur ainsi

que la terrasse. Le premier magistrat de Cocody attire l'attention des clients sur les dangers auxquels ils s'exposent et, partant, l'ensemble de la population. Il échange avec le gérant pour avoir l'autorisation de visiter le second niveau de l'espace. Contre toute attente, le gérant fait sauter le disjoncteur, plongeant ainsi les autorités dans l'obscurité. Entre temps, le maire et le préfet, pensant à une coupure ordinaire de courant et n'étant pas à même de procéder à des vérifications mettent le cap sur un autre bar, non loin. C'est en ce moment que le gérant profite pour rétablir la lumière. Mais il est mis à découvert par les deux autorités qui repassent dans les environs. Le maire de Cocody ordonne sur le champ la fermeture du bar. Un ordre exécuté par les forces de l'ordre. « Ils vont non seulement fermer mais, en plus, ils paieront une amende », a déclaré le premier magistrat ■

H.ADOU

## • Koné Kafana s'assure du respect des mesures

Le député-maire de la commune de Yopougon, Gilbert Koné Kafana, a entrepris ce vendredi 20 mars une tournée dans les différents services annexes de la mairie pour s'assurer du respect des dispositions prises par le Conseil national de sécurité (Cns) dans la lutte contre la pandémie du Covid-19 qui mine actuellement le monde entier. Il a, tour à tour, visité la mairie centrale de la Selmer, les mairies annexes de Niangon Texaco, Sidici-Lem et Toits-Rouges.

A la fin de sa tournée, il a confié que « les consignes du gouvernement sont effectivement respectées dans nos bureaux, et j'ai même regardé aussi à l'extérieur et je me suis arrêté pour parler aux uns et aux autres ». Toutefois, il a déploré le non-respect des consignes de distance par les usagers de ces services. Il les a invités à prendre conscience de la situation et à se plier aux exigences de la mairie pour la production de tous leurs documents. A chaque étape de la visite, le premier magistrat et son équipe se sont soumis au rituel de lavage des mains pour montrer l'utilité du geste.



Le premier magistrat de la commune de Yopougon se pliant au lavage des mains à la mairie.

Même s'ils ne se soucient pas encore de l'ampleur de la pandémie, la mairie soumet les usagers à un minimum. C'est ainsi que dans les services de la mairie de Yopougon, toutes les personnes, y compris les agents, sont soumises au lavage des mains ou à l'utilisation du gel hydroalcoolique. Aussi, pour éviter tout regroupement devant les guichets, des bâches et des chaises distantes d'un mètre sont à la disposition des usagers. Selon le député-maire, « Le Covid-19 n'est pas virtuel. Il faut que chacun prenne conscience qu'il a un devoir envers l'autre. Nous

devons nous protéger pour protéger les autres et toute la Côte d'Ivoire. Chacun de nous doit faire son devoir et les médecins aussi feront leur si le pire devait arriver ». La double vacation est activée à l'état civil jusqu'à nouvel ordre afin d'éviter que les agents soient confinés dans un espace rétréci, mais également pour respecter la distance sociale entre les agents de l'administration communale. Enfin, le port du masque et de gants est obligatoire pour tous les employés qui sont régulièrement en contact direct avec les usagers ■

H. A.